

# Dépenser ce qu'il faut :

des investissements climatiques transformateurs  
pour une prospérité à long terme au Canada



**CCPA**

CANADIAN CENTRE  
for POLICY ALTERNATIVES  
CENTRE CANADIEN  
de POLITIQUES ALTERNATIVES



**Canada**  
**CLIMATE ACTION NETWORK**  
**RÉSEAU ACTION CLIMAT**

Centre canadien de politiques alternatives (CCPA)

Climate Action Network – Réseau action climat  
(CAN-Rac) Canada

# Sommaire



- 3** Résumé
- 6** Introduction
- 7** Dépenses fédérales liées au climat depuis l'Accord de Paris
- 14** Cadre d'investissement climatique
- 16** Principes d'investissement climatique
- 18** Nouveaux investissements climatiques pour le budget 2023
- 29** Récapitulatif
- 33** Annexe : notes sur les calculs des dépenses fédérales pour le climat

**Auteurs: Marc Lee, Caroline Brouillette et Hadrian Mertins-Kirkwood**

## Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur temps et leur expertise dans l'élaboration du présent projet de recherche : Tom Green et Stephen Thomas (Fondation David Suzuki); Karen Ross et Brent Preston (Fermiers pour la transformation climatique); Laura Cameron (Institut international du développement durable); Andrew Van Iterson (Coalition pour un budget vert); Brendan Haley (Efficacité énergétique Canada); Adam Thorn (Institut Pembina); Julia Levin (Environmental Defence); Jason Clark (Bureau d'assurance du Canada); Jen Gobby (Université Concordia); Graeme Reed (Université de Guelph); Deborah McGregor (Université de York); Teika Newton et Eddy Pérez (anciennement avec Réseau action climat Canada); Vanessa Corkal (Institut international du développement durable); Seth Klein (Climate Emergency Unit); Cliff Atleo (Université de la Colombie-Britannique). Les auteur·rice·s assument l'entière responsabilité de toute erreur ou omission.

# Résumé

Le monde est assailli par une convergence de crises qui prennent rapidement de l'ampleur : changements climatiques, perte de biodiversité, insécurité énergétique, coût de la vie inabordable, inégalités croissantes... Face à ces défis, le Canada doit procéder d'urgence à une décarbonisation équitable de chaque secteur de l'économie – non seulement pour apporter une juste contribution aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques, mais également pour assurer la prospérité à long terme du Canada dans une économie mondiale sobre en carbone.

Il s'agit d'une tâche herculéenne pour un pays dont l'économie est depuis longtemps tributaire de l'extraction et de la consommation de combustibles fossiles. Comment mener à bien un projet aussi vaste et complexe ? La réponse : une transition ambitieuse, bien financée et coordonnée par l'État.

*Dépenser ce qu'il faut : des investissements climatiques transformateurs pour une prospérité à long terme au Canada* propose des investissements publics exhaustifs de 287 milliards de dollars dans l'économie verte (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire). Il s'appuie sur les recommandations des membres du Climate Action Network – Réseau action climat (CAN-Rac) Canada et d'autres organisations œuvrant dans le domaine des politiques climatiques au Canada, notamment des spécialistes d'instituts de recherche, d'organisations environnementales, d'organismes universitaires et de groupes de pression. Outre que l'état actuel des dépenses publiques canadiennes consacrées au climat, le rapport propose une analyse prospective sectorielle des dépenses nécessaires à l'atteinte d'une économie carboneutre d'ici 2050.



D'après les constatations du présent rapport, le gouvernement consacre actuellement environ 10 milliards de dollars par année – un montant qui devrait bientôt passer à 15 milliards, soit environ 0,5 % du PIB – aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans plusieurs secteurs de l'économie (tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire). Bien que ces initiatives constituent d'importantes bases pour la décarbonisation, ces dépenses s'avèrent toutefois insuffisantes pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

**Les investissements climatiques décrits dans le présent rapport représentent de nouvelles dépenses publiques de 287 milliards sur cinq ans (soit une moyenne de 57 milliards par année). Ces investissements s'ajoutent aux dépenses actuellement prévues, pour un total correspondant à environ 2 % du PIB.**

Des investissements rapides et ambitieux de cette envergure permettront de décarboniser en profondeur tous les secteurs de l'économie canadienne et placeront le Canada sur la voie de la réalisation de ses engagements climatiques qu'il est légalement tenu d'honorer d'ici 2050.

Voici les investissements climatiques en question :

- 

25 milliards de dollars pour **soutenir les politiques et solutions climatiques dirigées par les autochtones** et l'inclusion réelle des peuples autochtones aux tables de décision en tant que titulaires de droits;
- 

20 milliards pour **créer un réseau d'électricité propre**, avec pour axe prioritaire la transmission interrégionale et les investissements dans les communautés rurales, éloignées et autochtones;
- 

66,5 milliards pour **améliorer l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments** au moyen de programmes de réaménagement et d'initiatives de développement de la main-d'œuvre;
- 

40 milliards pour **accélérer le développement d'une mobilité carboneutre** grâce au financement stable et à long terme du transport en commun et à l'élargissement de l'offre de voyages interurbains;
- 

4 milliards pour **cultiver des aliments de manière plus durable** grâce à l'adoption de pratiques de gestion agricole prouvées plus sobres en carbone;
- 

80 milliards pour **soutenir de bons emplois et des communautés dynamiques** au moyen d'investissements publics ciblés dans les communautés où la transition sera la plus difficile, notamment par la création de nouvelles prestations pour les travailleur-se-s en transition et la mise en place d'une « brigade jeunesse pour le climat » en vue de créer de bons emplois verts qui accéléreront l'action climatique;
- 

25 milliards pour **bâtir une société plus résiliente** au moyen de transferts aux provinces pour l'adaptation aux changements climatiques;
- 

5,3 milliards pour **soutenir l'action climatique mondiale** à l'aide de nouvelles subventions – au lieu de prêts – aux pays en développement les plus touchés par les changements climatiques et dont la responsabilité historique dans la contribution à ces changements est la moins importante; et
- 

21 milliards pour **protéger et restaurer la nature**, notamment par l'assainissement des sites d'extraction des combustibles fossiles et l'expansion des initiatives de recyclage « zéro déchet ».

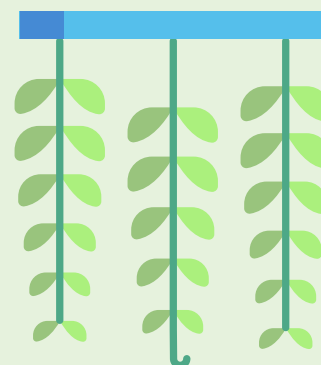
De nouvelles « conditions vertes » doivent également être ajoutées aux mécanismes de financement existants. Celles-ci veilleront à ce que les fonds publics ne soient plus utilisés pour subventionner les combustibles fossiles ou pour compromettre l'impératif d'une transition juste vers une économie carboneutre.

Bien que des investissements de 287 milliards représentent des dépenses climatiques considérables et sans précédent, le gouvernement fédéral dispose toujours d'une grande capacité de financement. À titre comparatif, les dépenses annuelles que nous proposons représentent seulement 11 semaines de soutien financier lié à la COVID-19.

Alors que la hausse des taux d'intérêt menace de plonger l'économie canadienne dans une récession, une importante augmentation des dépenses consacrées à la carboneutralité s'avère être une solution. Ces investissements pourraient à la fois réduire les émissions, stimuler l'économie et alléger la pression inflationniste (comme l'énergie fossile, dont l'instabilité du prix est une cause majeure de la récente inflation, serait remplacée par des énergies renouvelables plus stables et sûres). Un tel projet implique une coordination stratégique de l'offre et de la demande d'énergie, le renforcement de la résilience aux impacts climatiques et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des politiques qui garantissent le soutien des Canadiens et des Canadiennes les plus vulnérables à l'inflation.

Les investissements que nous proposons généreront un rendement à long terme du capital investi de différentes façons : les infrastructures stratégiques, la réaffectation des dépenses publiques et privées autrefois consacrées aux infrastructures de

## De nouvelles « conditions vertes » doivent également être ajoutées aux mécanismes de financement existants.



combustibles fossiles et la réduction du coût de l'inaction climatique – lequel ne cesse de s'aggraver, comme en témoignent les événements météorologiques extrêmes de plus en plus graves, fréquents et coûteux au Canada. Ils rendront également la vie plus abordable en réduisant les coûts de l'énergie domestique grâce à un réseau électrique propre et à des options de transport en commun plus pratiques. En bref, ils permettront aux Canadiens et aux Canadiennes de faire plus facilement des choix écologiques.

Si le Canada veut faire sa part dans la lutte contre les changements climatiques, être compétitif dans l'économie mondiale carboneutre du 21e siècle et assurer un avenir prospère et inclusif d'un océan à l'autre, un plan d'investissement climatique plus ambitieux que jamais s'impose. Nos recommandations réorienteront l'économie canadienne vers un avenir qui offre des emplois de qualité, permet de préserver des communautés saines et assure une stabilité économique, pour le plus grand bénéfice de tous et de toutes.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES TRANSFORMATEURS (EN MILLIARDS DE DOLLARS)**

	<b>PLAN BUDGÉTAIRE ACTUEL : TOTAL SUR CINQ ANS (2023-2024 À 2027-2028)</b>	<b>INVESTISSEMENTS TRANSFORMATEURS PROPOSÉS : TOTAL SUR CINQ ANS (2023-2024 À 2027-2028)</b>
<b>Appuyer les politiques climatiques autochtones</b>	1,4	25,0
<b>Créer un réseau d'électricité propre</b>	2,7	20,0
<b>Améliorer l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments</b>	4,0	66,5
<b>Accélérer le développement d'une mobilité carboneutre</b>	23,2	40,0
<b>Cultiver des aliments de manière durable</b>	0,9	4,0
<b>Soutenir de bons emplois et des communautés dynamiques</b>	0,1	80,0
<b>Bâtir une société plus résiliente</b>	3,9	25,0
<b>Soutenir l'action climatique mondiale</b>	3,2	5,3
<b>Protéger et restaurer la nature</b>	2,8	21,0
<b>Autres</b> (y compris les technologies propres et l'Accélérateur net zéro)	28,4	Aucun financement additionnel, mais ajout de conditions vertes
<b>Total des investissements</b>	<b>70,6</b>	<b>286,8</b>

*Sources : les données sur le plan budgétaire actuel du gouvernement s'appuient sur des documents budgétaires fédéraux et des mises à jour économiques et financières publiés entre 2016 et 2022. Les données sur les nouveaux investissements climatiques s'appuient sur un éventail de rapports de recherche.*

# Introduction

## Le présent rapport examine comment le gouvernement fédéral peut surmonter la crise climatique avec un plan d'investissements publics qui permet une économie nationale libérée des combustibles fossiles.

Dans un contexte de transition mondiale vers une économie sobre en carbone, il est d'autant plus urgent d'adopter un tel plan si nous souhaitons rivaliser avec nos voisins du sud. En effet, les États-Unis ont récemment adopté la Loi sur la réduction de l'inflation (« Inflation Reduction Act »). Cette enveloppe d'investissements sur dix ans de 369 milliards de dollars américains (environ 500 milliards en dollars canadiens) comprend des crédits d'impôt pour l'efficacité énergétique et l'électricité, le transport et la fabrication propres, ainsi que des réductions pour l'électrification des ménages à faible revenu<sup>1</sup>.

Le défi est de taille : une action collective massive s'impose pour faire face à l'urgence climatique et abandonner rapidement les combustibles fossiles. La bonne nouvelle est que toutes les technologies nécessaires à cette transition existent déjà. En revanche, il nous manque un programme véritablement ambitieux qui remet en question les intérêts particuliers de l'industrie des combustibles fossiles. Il nous faut un cadre qui propose d'autres types d'investissements permettant de réduire les émissions tout en créant des emplois de qualité pour les travailleurs et travailleuses et en améliorant le bien-être de tout le monde.

Ces dernières années, le Canada a réalisé des progrès considérables en matière de politique climatique. Cependant, une incohérence entre les politiques et une obstination à investir dans le maintien du statu quo en ce qui concerne les combustibles fossiles continuent d'entraver ces progrès. Parallèlement à l'adoption et de la mise en œuvre de règlements rigoureux et ambitieux, y compris ceux en cours d'élaboration (la Loi sur la transition équitable, un plafond sur les émissions du secteur pétrolier et gazier, une norme sur l'électricité propre, une norme sur les véhicules à émission zéro et une tarification du carbone plus forte), d'importants investissements publics sont nécessaires afin de réorienter l'économie canadienne vers la

carboneutralité. Le niveau actuel d'investissements publics et privés est bien en deçà des besoins<sup>2</sup>.

Un plan d'investissement climatique transformateur et résolument tourné vers l'avenir peut servir de point d'ancrage à une stratégie industrielle verte qui créera des emplois décents et de qualité conforme aux priorités à long terme. À la lumière de la récente inflation provoquée par une hausse subite des prix du pétrole et du gaz, l'intensification des investissements climatiques représente également une occasion de rendre les services énergétiques plus abordables et résilients aux chocs externes. Les nouveaux investissements climatiques publics peuvent être une occasion de promouvoir un niveau élevé de bien-être durable, de construire des communautés robustes et de réduire les inégalités économiques. S'ils sont bien conçus, ces investissements peuvent également contribuer de façon importante à la guérison des relations avec les peuples autochtones.

Dans la section suivante, nous passons en revue les dépenses climatiques du gouvernement fédéral depuis la négociation de l'Accord de Paris. Nous présentons ensuite un programme d'action climatique ambitieux, en nous appuyant sur les recherches de pointe de membres et alliés du Climate Action Network – Réseau action climat (CAN-Rac) Canada, de la Coalition pour un budget vert et du Budget fédéral alternatif 2023. Notre objectif est de présenter une série d'investissements climatiques pour des changements transformateurs qui intensifieront les efforts déjà prévus afin que ceux-ci soient à la hauteur de la crise climatique.

1 Département de l'Énergie des États-Unis, *The Inflation Reduction Act Drives Significant Emissions Reductions and Positions America to Reach Our Climate Goals*, août 2022. [https://www.energy.gov/sites/default/files/2022-08/8.18%20InflationReductionAct\\_Factsheet\\_Final.pdf](https://www.energy.gov/sites/default/files/2022-08/8.18%20InflationReductionAct_Factsheet_Final.pdf)

2 Selon les propres estimations du gouvernement fédéral, pour bâtir une économie carboneutre, les investissements annuels liés au climat doivent être majorés de plus de 100 milliards. Voir : Finances Canada, Budget de 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable, gouvernement du Canada, 7 avril 2022, p. 66.

# Dépenses fédérales liées au climat depuis l'Accord de Paris

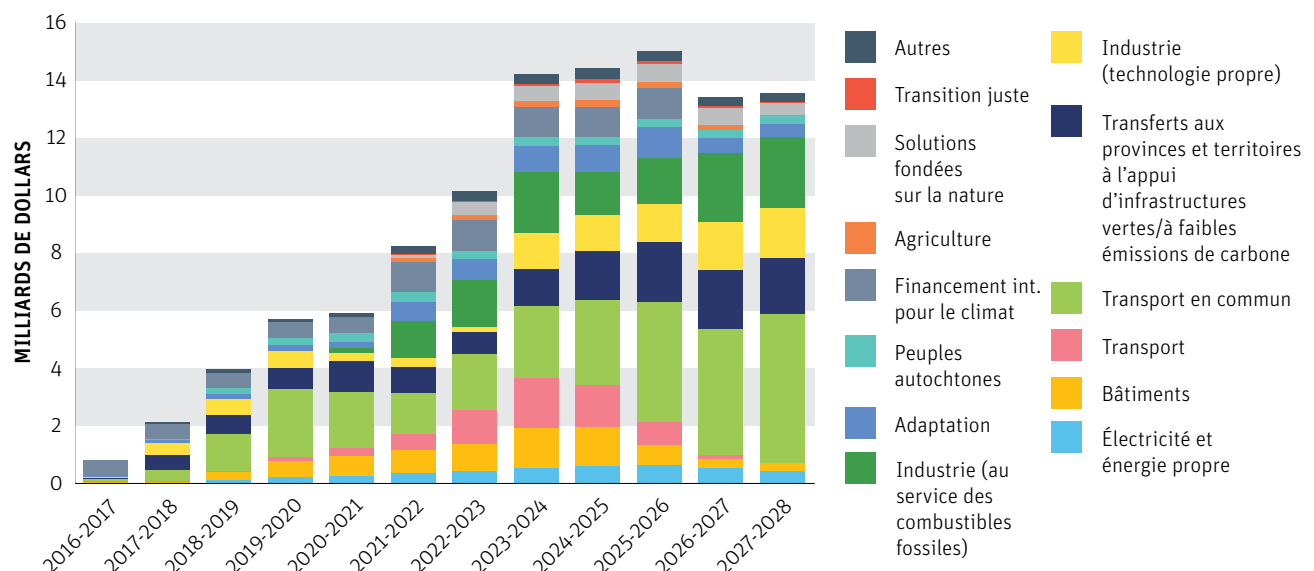
Les dépenses fédérales pour l'action climatique ont grandement changé depuis l'Accord de Paris, signé en décembre 2015 et ratifié en novembre 2016. Dans la foulée de cet Accord et de l'élaboration du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (un cadre fédéral-provincial-territorial), des engagements ont été pris dans les budgets de 2016 et 2017. Les budgets de 2021 et de 2022 ont introduit de nouvelles dépenses liées au climat, plus précisément à l'appui du plan climatique *Un environnement sain et une économie saine* de décembre 2020 et du *Plan de réduction des émissions pour 2030*, publié en mars 2022.

Notre analyse ci-dessous examine les dépenses prévues par tous les budgets et mises à jour fiscales depuis 2016. Les résultats offrent au gouvernement fédéral un résumé clair qu'il devrait lui-même songer à publier pour informer le public. Ainsi le gouvernement fédéral aidera les Canadiens et les Canadiennes à suivre les progrès dans la mise en œuvre de la politique climatique. Cette approche sera à contrario de la tendance du gouvernement d'annoncer (et de réitérer) du financement annuel

qui permet difficilement de discerner quels sont les montants dépensés et à quelle fin, et ce, même pour les experts. L'obligation de rendre des comptes de manière transparente pourrait et devrait faire partie intégrante du rapport d'étape de 2023 exigé par la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Notre approche méthodologique est exposée plus en détail dans une annexe.

Dans l'ensemble (figure 1), le financement fédéral annuel a atteint 10 milliards en 2022-2023 et continuera d'augmenter jusqu'à 15 milliards d'ici 2025-2026. Les dépenses prévues chutent pour les années fiscales 2026-2027 et 2027-2028, compte tenu du fait qu'il s'agit de budgets plus loin dans le temps – bien que plusieurs engagements fondamentaux y sont déjà fixés. Un changement de gouvernement ou une réorientation des priorités du gouvernement actuel pourrait facilement réduire les dépenses prévues.

**FIGURE 1 : DÉPENSES CLIMATIQUES PRÉVUES PAR LE FÉDÉRAL, PAR CATÉGORIE, 2016-2017 À 2027-2028**



Remarque : Les chiffres sont tels que présentés dans les budgets – ils n'ont pas été corrigés pour tenir compte de l'inflation.  
Sources : documents budgétaires fédéraux et mises à jour économiques et financières publiés entre 2016 et 2022.



Nous constatons que le gouvernement fédéral a dépensé ou prévoit dépenser un grand total de 107 milliards pour appuyer son programme climatique entre 2016-2017 et 2027-2028. Cette somme s’aligne avec les engagements du gouvernement à consacrer plus de 100 milliards à l’action climatique. La plupart de ces dépenses n’ont pas encore été engagées : des investissements de 70,5 milliards (66 % du total) sont prévus pour la période de 2023-2024 à 2027-2028. Le tableau 1 présente les dépenses fédérales par type de dépense pour les dernières années (de 2016-2017 à l’exercice actuel 2022-2023) et les cinq années à venir (de 2023-2024 à 2027-2028).

À ce jour, les dépenses fédérales en matière de climat concernent tous les secteurs à fortes émissions, grâce à un large éventail d’incitations, d’allègements fiscaux et de transferts. Cependant, ces montants ne nous renseignent pas sur l’efficacité d’un programme, tant sur le plan quantitatif que qualitatif (en dollars par tonne d’équivalent CO<sub>2</sub> réduite, par exemple, ou en transformation des marchés, de l’apprentissage et de l’innovation), ni sur l’efficacité de sa mise en œuvre. Ils ne nous permettent pas non plus de savoir si le financement est suffisant. Néanmoins, il existe maintenant une base importante de capacités fédérales dans tous les domaines politiques clés que nous cherchons à renforcer.

**TABEAU 1 : DÉPENSES FÉDÉRALES PRÉVUES PAR CATÉGORIE, EN RÉTROSPECTIVE ET EN PRÉVISION (EN MILLIARDS DE DOLLARS)**

	<b>EN RÉTROSPECTIVE : 2016-2017 à 2022-2023</b>	<b>EN PRÉVISION : 2023-2024 à 2027-2028</b>
<b>Électricité et énergie propre</b>	1,4	2,7
<b>Bâtiments</b>	3,3	4,0
<b>Transport</b>	2,2	4,1
<b>Transport en commun</b>	9,4	19,1
<b>Transferts aux provinces et territoires à l'appui d'infrastructures vertes/à faibles émissions de carbone</b>	4,6	9,1
<b>Industrie (technologie propre)</b>	2,4	7,2
<b>Industrie (au service des combustibles fossiles)</b>	3,1	10,1
<b>Adaptation</b>	2,1	3,9
<b>Peuples autochtones</b>	1,5	1,4
<b>Financement int. pour le climat</b>	4,8	3,2
<b>Agriculture</b>	0,3	0,9
<b>Solutions fondées sur la nature</b>	0,5	2,8
<b>Transition juste</b>	0,1	0,4
<b>Autres</b>	1,1	1,7
<b>Total</b>	<b>36,8</b>	<b>70,5</b>

*Remarque : Les montants n’ont pas été corrigés pour tenir compte de l’inflation. Les dépenses « au service des combustibles fossiles » peuvent réduire les émissions, mais peuvent également s’avérer être des subventions déguisées en faveur des combustibles fossiles, notamment : le crédit d’impôt prévu pour le captage, l’utilisation et le stockage du carbone, le programme Accélérateur net zéro, le Fonds de réduction des émissions et le Centre de l’innovation et de l’énergie propre de la Colombie-Britannique.*

*Sources : documents budgétaires fédéraux et mises à jour économiques et financières publiés entre 2016 et 2022.*

3 L’hon. Steven Guilbeault, témoignage devant le Comité de l’environnement de la Chambre des communes, 24 mars 2022. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/ENVI/reunion-9/temoignages>



Depuis 2016-2017, environ 7 milliards ont été affectés aux secteurs traditionnellement considérés comme des composantes de la politique climatique – autrement dit, il s’agit de dépenses destinées à réduire directement les émissions de GES du Canada. Cette enveloppe comprend l’électricité et l’énergie propre (1,4 milliard), l’amélioration de l’efficacité énergétique des maisons et autres bâtiments (3,3 milliards) ainsi que des subventions pour des véhicules électriques et des infrastructures de recharge (2,2 milliards).

Sous la rubrique **électricité et énergie propre**, on retrouve les fonds pour des projets d’énergies renouvelables et de modernisation des réseaux électriques. À la lumière de l’importance des infrastructures électriques pour l’atteinte des objectifs globaux de réduction des émissions, les investissements totaux dans ce secteur sont relativement faibles jusqu’à maintenant. Un financement est également versé par le truchement de la Banque de l’infrastructure du Canada (BIC), notamment pour de nouveaux partenariats/projets dans l’énergie de quartier, le transport et le stockage de l’énergie. La BIC a notamment annoncé une intéressante contribution de 220 millions à l’écologisation de la production d’acier d’Algoma Steel grâce à de nouveaux fours à arc électriques. Par ailleurs, certains des financements proposés dans la catégorie « peuples autochtones » sont destinés à des projets d’énergie propre et d’abandon du diesel dans les régions rurales et éloignées.

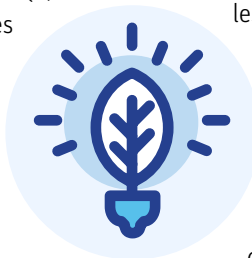
L’aide fédérale aux **bâtiments** comprend le financement de l’amélioration écoénergétique des maisons et, dans une moindre mesure, l’élaboration de nouveaux règlements et le réaménagement de bâtiments fédéraux. Les contributions fédérales à ce secteur sont également versées par le truchement de la BIC, plus précisément 2 milliards pour le réaménagement à grande échelle de bâtiments publics et commerciaux. L’aide aux bâtiments peut également être versée indirectement par le biais de transferts aux provinces (par l’intermédiaire du Fonds pour l’infrastructure verte et du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone), mais ces montants ne sont pas inclus dans la catégorie bâtiments.

Les dépenses climatiques fédérales dans le domaine du bâtiment devraient passer de 907 millions en 2022-2023 à 1,4 milliard en 2023-2024. Toutefois, elles diminueront ensuite progressivement et nécessiteront donc de nouveaux engagements. Parmi les autres nouvelles initiatives, on compte des subventions pour des réaménagements approfondis,

un fonds d’accélération des réaménagements importants, des investissements dans des quartiers plus verts et l’élaboration d’une stratégie canadienne pour les bâtiments verts.

Le soutien fédérale au secteur du **transport** (excluant le transport en commun) comprend les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, le développement de carburants propres et le programme Incitatifs pour l’achat de véhicules zéro émission (iVZE), qui offre une remise d’au plus 5 000 \$ pour l’achat d’un véhicule électrique. Selon le *Plan de réduction des émissions pour 2030*, plus de 136 000 Canadiennes et Canadiens ont profité de cet incitatif pour acheter un véhicule zéro émission. De nouveaux investissements ont été promis pour le transport écoénergétique de marchandises, l’écologisation du parc de véhicules du gouvernement et le pré-développement d’un train à grande fréquence. Ces dépenses fédérales pour le climat et le transport seront d’environ 1,2 milliard en 2022-2023, puis elles passeront à 1,7 milliard en 2023-2024 avant de diminuer progressivement.

Environ un quart des dépenses répertoriées entre 2016-2017 et 2022-2023 (soit environ 9,4 milliards) correspondent à des investissements dans les **transports en commun**. Même si l’action climatique n’est pas présentée comme le principal motif de ces investissements, ceux-ci sont tout de même essentiels à un programme de réduction des émissions à long terme dans le secteur du transport. Un total de 3,4 milliards a été affecté aux infrastructures de transports en commun dans le budget de 2016, puis 25,3 milliards additionnels sur 11 ans dans le budget de 2017 – en amont de la création d’un Fonds permanent pour le transport en commun d’un minimum de 3 milliards par année à partir de 2026-2027. La plupart de ces investissements sont destinés à des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires, en plus de 5 milliards pour la BIC.



4 Banque de l’infrastructure du Canada, Rapport annuel 2021-2022. <https://cdn.cib-bic.ca/files/documents/reports/fr/Rapport-Annuel-2021-22.pdf>

Les autres **transferts aux provinces et territoires** sont également importants, avec des dépenses de 4,6 milliards entre 2016-2017 et 2022-2023, principalement par l'entremise du Fonds pour l'infrastructure verte et du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC). Créé en juin 2017, le FEFEC a versé 1,4 milliard de transferts aux provinces et territoires et 600 millions dans le cadre d'un Défi pour une économie à faibles émissions de carbone, un appel à propositions ouvert aux organisations à but non lucratif, aux entreprises, aux municipalités et aux organismes autochtones. Le budget de 2022 prévoit un renflouement de 2,2 milliards du FEFEC sur une période de sept ans à compter de 2022-2023.

Les dépenses pour des **infrastructures vertes** font partie du plan de 180 milliards lancé en 2016-2017, *Investir dans le Canada*. En plus de transferts, le plan comprend une série de mesures fédérales en faveur du climat incluant la transition vers des énergies propres, le financement de projets autochtones et des investissements de 5 milliards de dollars alloués dans des infrastructures vertes par le truchement de la BIC.

En plus de ces dépenses climatiques conventionnelles et généralement axées sur la réduction directe des émissions de GES au Canada, le gouvernement fédéral investit dans des secteurs où la question des émissions chevauche d'autres priorités sociales et de développement.

Le financement climatique fédéral pour les **peuples autochtones** comprend un engagement de 2 milliards (sur dix ans) pour les communautés autochtones, en plus de fonds consacrés aux énergies propres. Au total, le financement climatique pour les peuples autochtones sera d'environ 300 millions en 2022-2023.

Le **financement international pour le climat** comprend des contributions faites à des pays du Sud dans un cadre multilatéral ou bilatéral en vue de soutenir les investissements dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Ceci est conforme aux obligations du Canada en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La participation du Canada au financement international de la lutte contre les changements climatiques a doublé entre la période de 2016-2017 à 2020-2021 et celle de 2021-2022 à 2025-2026, passant de 2,6 à 5,3 milliards. Quarante pour cent de cet engagement sera destiné à des mesures d'adaptation et 20 % à des investissements climatiques dans des solutions basées sur la nature. Quarante pour cent de cet engagement sera versé sous forme de subventions et 60 % sous forme de prêts.



## Dans la longue liste des engagements climatiques, certaines catégories de dépenses sont de nature clairement plus « favorables aux combustibles fossiles »

L'**agriculture** et les **solutions fondées sur la nature** sont des secteurs d'investissements climatiques relativement nouveaux du fédéral. Tous deux se rapportent à des projets visant à assurer une plus grande séquestration du carbone dans le vaste territoire canadien. Les solutions fondées sur la nature comprennent le programme 2 milliards d'arbres, le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature et le Fonds pour les infrastructures naturelles. Les engagements dans le secteur de l'agriculture comprennent les dépenses pour des technologies propres, l'amélioration de la gestion de l'azote, les cultures de couverture et la réduction des émissions d'engrais.

Une nouvelle Stratégie nationale d'**adaptation** a été publiée en novembre 2022<sup>5</sup>. Elle comprend 1,6 milliard en nouveaux fonds que nous n'avons pas inclus dans notre tableau, comme ces fonds ne sont toujours pas affectés à des exercices financiers, ce qui sera fait dans le budget de 2023. De ce montant, 489 millions supplémentaires seront versés au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, une contribution qui s'ajoute aux 2 milliards du budget de 2017 et au 1,4 milliard du budget de 2021. Parmi les autres dépenses, on compte 530 millions pour le Fonds municipal vert, en partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités, pour le soutien d'initiatives communautaires, et plusieurs autres activités d'information et de planification liées aux feux de forêt, aux inondations et aux chaleurs extrêmes.

5 Gouvernement du Canada, Stratégie nationale d'adaptation du Canada. <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changements-climatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation.html>



## Secteur des industries : des dépenses pour des technologies propres ou des dépenses au service des combustibles fossiles?

Les technologies propres constituent un aspect notable des dépenses fédérales pour le climat. Les dépenses du secteur

de l'industrie ont totalisé près de 5 milliards entre 2016-2017 et 2022-2023. Cependant, le gouvernement fédéral emploie souvent le terme « propre » comme un euphémisme qui brouille la distinction entre les véritables technologies à zéro émission (comme les énergies renouvelables) et les solutions climatiques d'origine fossile (comme l'hydrogène bleu et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone [CUSC]), qui perpétuent l'extraction et la combustion de combustibles fossiles. Le gouvernement publie peu de détails concrets sur la façon dont ces fonds d'investissement dans les technologies propres sont dépensés. Un audit public des dépenses liées aux technologies propres permettrait d'enfin faire la lumière sur cette question.

Au cours des prochaines années, le soutien fédéral de l'industrie se traduira notamment par des dépenses de recherche et de développement. S'il est important d'investir dans la recherche et le développement pour aider les nouvelles technologies prometteuses de réduction des émissions à voir le jour, la probabilité de générer des retombées reste très incertaine. Par ailleurs, s'il n'est pas assez ciblé, le financement des technologies propres risque de prolonger le rôle des combustibles fossiles dans notre économie. Un nouveau crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres de 6,6 milliards a été annoncé à l'automne 2022. Il est plus important que jamais que ces fonds soient soumis à des normes élevées, avec des conditions écologiques, pour s'assurer qu'ils ne se transforment pas en subventions déguisées pour l'industrie des combustibles fossiles.

Le tableau 1 montre également que, dans la longue liste des engagements climatiques, certaines catégories de dépenses sont de nature clairement plus « favorables aux combustibles fossiles ». Cette catégorie comprend des dépenses qui soutiennent le secteur pétrolier et gazier en particulier. Mentionnons notamment les programmes suivants : le programme Accélérateur net zéro de 8 milliards, un crédit d'impôt à l'investissement pour la CUSC de 8,6 milliards (d'ici 2030-2031), un soutien de 320 millions pour la recherche et le développement lié à la technologie de CUSC, le Fonds de réduction des émissions de 750 millions (pour réduire

les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier) et une contribution de 36 millions au Centre de l'innovation et de l'énergie propre de la Colombie-Britannique (un partenariat entre le gouvernement fédéral, le gouvernement britanno-colombien et Shell Canada). Dans chacun de ces cas, il est difficile de savoir si le financement public contribuera à des réductions nettes des émissions à long terme. En donnant lieu au développement de nouvelles infrastructures de combustibles fossiles, ces dépenses pourraient plutôt retarder les changements dont nous avons besoin.

D'ici 2027-2028, un dollar sur sept des dépenses climatiques fédérales sera investi dans la catégorie « investissements au service des combustibles fossiles ». De plus, dans le budget 2022, le rôle de la BIC a été élargi pour inclure des investissements dans la CUSC (le plus problématique de ces investissements publics additionnels), les petits réacteurs modulaires, l'hydrogène et la production et la distribution d'autres carburants propres.

Le Fonds de croissance du Canada constitue un autre mécanisme exclu de nos calculs. Ce nouveau fonds de 15 milliards annoncé dans le budget de 2022 a pour mandat de « faire des investissements qui attireront les investissements substantiels du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à saisir les opportunités offertes par une économie carboneutre ». Seuls quelques détails ont été fournis jusqu'à maintenant. Toutefois, le récent Énoncé économique de l'automne 2022 établit un lien problématique entre le Fonds et l'accélération du déploiement de la technologie de CUSC.

Les dépenses du Fonds de croissance du Canada – tout comme celles du programme Accélérateur net zéro, de certains investissements dans les technologies propres et de la BIC – sont présentées non pas comme des dépenses fédérales directes, mais plutôt comme un portefeuille de prêts et de participations en capital dans le secteur privé. D'un point de vue budgétaire, des prêts et des participations en capital sont très différents de simples dépenses. Aussi, il convient d'interpréter les statistiques du gouvernement avec circonspection.

6 Le site Web du gouvernement fédéral contient une liste de 36 programmes de financement liés aux technologies propres : <https://ised-isde.canada.ca/site/carrefour-croissance-propre/fr/possibilites-financement>

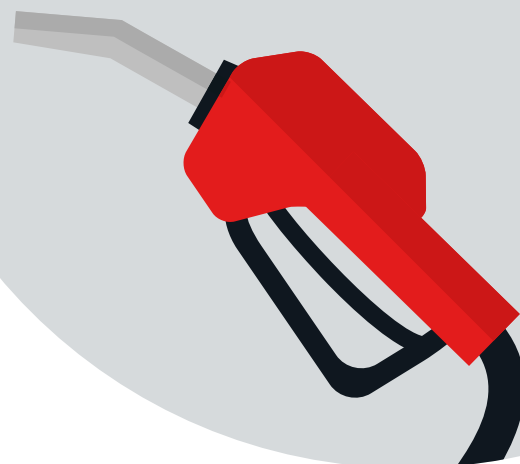
## Autres appuis financiers des combustibles fossiles

Dans l'ensemble, le gouvernement fédéral a progressivement augmenté ses dépenses liées au climat dans les sept années qui ont fait suite à l'Accord de Paris et ces dépenses devraient continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Cependant, le Canada continue de mettre en avant un programme climatique à deux faces qui cherche à réduire les émissions au Canada tout en augmentant simultanément la production de combustibles fossiles destinés à l'exportation. Pensons notamment à l'achat du pipeline Trans Mountain par le gouvernement fédéral et son projet d'expansion de plus de 20 milliards. Le soutien fédéral aux exportations de gaz naturel liquéfié, notamment le projet de LNG Canada en Colombie-Britannique, est également considérable. Ces deux projets ont suscité l'opposition des Premières Nations, des groupes environnementaux et des communautés en raison du non-respect des droits et de la souveraineté des autochtones, de l'inévitable accroissement des émissions de GES et des impacts locaux négatifs, notamment la contamination des eaux souterraines et les déversements de pipelines.

Le gouvernement fédéral promet de réduire son soutien à l'industrie houillère, pétrolière et gazière depuis au moins 2009, année où les dirigeants du G20 se sont engagés à « éliminer progressivement et [à] rationaliser à moyen terme les subventions inefficaces aux combustibles fossiles » dans la foulée d'une crise financière. Ici, le terme « inefficace » pourrait être interprété de diverse manière et sa définition continue d'être le sujet de débats. Depuis 2009, neuf subventions plus modestes liées aux déductions et au traitement fiscal du secteur pétrolier et gazier ont été éliminées.

L'Institut international du développement durable estime à 1,9 milliard les subventions directes du gouvernement fédéral aux combustibles fossiles en 2020 – un montant qui exclut les 750 millions accordés par le Fonds de réduction des émissions à des projets de réduction des émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier. L'Institut mentionne également plusieurs autres subventions, crédits d'impôt et déductions fiscales, mais sans estimation des coûts en raison du manque d'information<sup>7</sup>. Par exemple, les modules en aciers importés pour la construction de l'usine de LNG Canada en Colombie-

**Lors de la COP26, le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre fin au financement public international des projets de combustibles fossiles.**

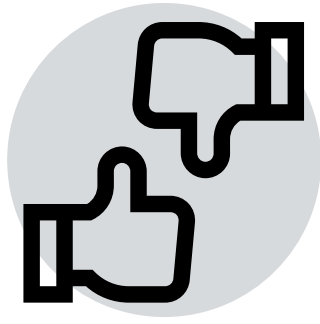


Britannique ont été exemptés de droits de douane par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral soutient principalement l'industrie pétrolière et gazière par le truchement d'Exportation et développement Canada (EDC), une société d'État qui accorde des prêts, des garanties de prêts, des assurances et d'autres formes d'aide financière. EDC a accordé des prêts à de grandes sociétés pétrolières publiques, notamment au Mexique, au Brésil et en Inde, ainsi qu'un soutien financier au projet d'expansion du pipeline Trans Mountain et au pipeline Coastal GasLink (pour les exportations de gaz naturel liquéfié). Ces activités de financement s'élevaient à plus de 15 milliards en 2022<sup>8</sup>.

7 Institut international du développement durable, *Federal Fossil Fuel Subsidies in Canada: COVID-19 edition*, février 2021. <https://www.iisd.org/system/files/2021-02/fossil-fuel-subsidies-canada-covid-19.pdf>

8 Environmental Defence, *The Running List of Federal Fossil Fuel Subsidies in Canada in 2022*. <https://environmentaldefence.ca/federal-fossil-fuel-subsidies-tracking/>



## **Le gouvernement fédéral ne peut pas investir dans l'action climatique d'un côté tout en soutenant simultanément l'industrie polluante du pétrole et du gaz de l'autre.**

Lors de la COP26 en 2021, le Canada et 23 autres pays se sont engagés à mettre fin au financement public international de projets de combustibles fossiles<sup>9</sup>. En fin d'année 2022, le gouvernement a publié des lignes directrices en ce sens, mettant fin à « tout nouveau financement public direct pour des investissements et des projets [internationaux] dans le secteur des énergies fossiles sans dispositif de réduction<sup>10</sup>».

En théorie, ces directives devraient signifier la fin du rôle d'EDC dans le financement de projets pétroliers et gaziers à l'étranger et également interdire le soutien aux sociétés canadiennes pour des projets à l'étranger – quoique des failles dans la politique permettent des investissements dans les combustibles fossiles dans certaines circonstances<sup>11</sup>. Il reste à voir dans quelle mesure ces lignes directrices seront mises en œuvre.

Le gouvernement fédéral ne peut pas investir dans l'action climatique d'un côté tout en soutenant simultanément l'industrie polluante du pétrole et du gaz de l'autre. En plus du cadre d'investissement ci-dessous, nous préconisons l'élimination progressive de toutes les formes de soutien aux combustibles fossiles le plus tôt possible et au plus tard fin 2023, conformément à l'objectif fixé par les libéraux fédéraux lors de la campagne électorale de 2021. Nous recommandons également l'élimination des crédits d'impôt à l'investissement proposés pour la technologie de CUSC, qui contreviennent au principe de « pollueur-payeur ». Les fonds ainsi générés devraient être réaffectés à des investissements climatiques. Enfin, le financement accordé par l'entremise de programmes comme le programme Accélérateur net zéro devrait être assujéti à des conditions plus strictes afin d'empêcher qu'il ne devienne un appui nouveau ou déguisé à l'industrie pétrolière et gazière.

9 A. Radwanski et P. Waldie, « Ottawa pledges to end financing for foreign fossil-fuel projects in 2022 », The Globe and Mail, 3 novembre 2021. <https://www.theglobeandmail.com/world/article-ottawa-pledges-to-end-financing-for-foreign-fossil-fuel-projects-in/>

10 Ressources naturelles Canada, « Le gouvernement du Canada donne suite à un important engagement climatique international visant à cesser d'apporter un nouveau soutien public au secteur énergétique international des combustibles fossiles sans dispositif de réduction », *Gouvernement du Canada*, 8 décembre 2022. <https://www.canada.ca/fr/ressources-naturelles-canada/nouvelles/2022/12/le-gouvernement-du-canada-donne-suite-a-un-important-engagement-climatique-international-visant-a-cesser-d-apporter-un-nouveau-soutien-public-direct.html>

11 Environmental Defence Canada, « Canada delivers on climate promise, takes significant step towards ending public fossil finance », 8 décembre 2022. <https://environmentaldefence.ca/2022/12/08/canada-delivers-on-climate-promise-takes-significant-step-towards-ending-public-fossil-finance>

# Cadre d'investissement climatique

L'investissement est un moteur clé de la performance économique, mais tous les investissements ne sont pas égaux. Comme on peut s'y attendre, la création de nouvelles infrastructures de combustibles fossiles favorise la pérennisation des émissions de carbone. La transition mondiale vers un financement des énergies renouvelables est déjà amorcée et le Canada aura besoin de politiques climatiques fortes pour atteindre ses cibles climatiques. Dans un tel contexte, investir davantage dans les combustibles fossiles ne servira qu'à créer des actifs bientôt inutilisables qui augmenteront les coûts politiques et économiques de la transition. Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, le lobby de l'industrie pétrolière et gazière a renouvelé ses efforts visant à accroître la capacité de production pétrolière et gazière du Canada aux fins d'exportation en raison du prix élevé du carburant et des problèmes d'approvisionnement en Europe.

À l'inverse, un programme d'investissement centré sur les énergies renouvelables et propres, le transport écologique et d'autres secteurs clés permettra littéralement de bâtir l'avenir que nous souhaitons, et ce tout en encourageant la création de nouveaux emplois dans des secteurs de croissance de l'économie respectueux du climat. De plus, en diminuant la dépendance des Canadiens et Canadiennes aux combustibles fossiles, un tel programme permettra de réduire la pression associée à la fluctuation de leurs prix, laquelle est en grande partie responsable de l'inflation actuelle<sup>12</sup>. Les investissements dans les infrastructures sont également importants, car ils renforcent la résilience et la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Bien que les dépenses fédérales pour le climat aient augmenté ces dernières années, il reste encore beaucoup à accomplir pour faire croître ces montants initiaux et la capacité institutionnelle connexe des ministères fédéraux. Au-delà de la valeur nominale des montants énumérés dans la section précédente, nous pouvons examiner les dépenses pour le climat sous les angles suivants : les dépenses totales pour le climat représentaient



**Un programme d'investissement centré sur les énergies renouvelables et propres, le transport écologique et d'autres secteurs clés permettra littéralement de bâtir l'avenir que nous souhaitons, et ce, tout en encourageant la création de nouveaux emplois dans des secteurs de croissance de l'économie respectueux du climat.**

<sup>12</sup> Jim Stanford, « 15 Super-Profitable Industries Fuel Canada's Inflation », *Centre for Future Work*, novembre 2022. <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2022/12/Fifteen-SuperProfitable-Industries.pdf>

0,04 % du PIB en 2016-2017, alors qu'elles seront d'environ 0,5 % au cours des trois années à venir (2022-2023 à 2025-2026). En termes de pourcentage des dépenses, les dépenses climatiques représentaient 0,3 % de l'ensemble des dépenses fédérales en 2016-2017. Cette proportion passera à 3,4 % au cours des trois années à venir. Relativement parlant, le financement climatique annuel devrait être dix fois plus important qu'en 2016-2017. L'inflation récente est également une source de préoccupations, comme elle érode la valeur du financement climatique déjà inscrit au budget.

Il existe une grande variété de sources de financement possibles pour les investissements ici recommandés, notamment des options fiscales comme un impôt sur les bénéfices exceptionnels de l'industrie pétrolière et gazière ou le recours à une portion des recettes de la nouvelle tarification sur le carbone, ainsi que des solutions traditionnelles de financement par l'emprunt<sup>13</sup>. Certains de nos objectifs peuvent être réalisés en réaffectant le financement au service des combustibles fossiles. Le gouvernement fédéral pourrait également mettre à l'essai de nouveaux modèles de financement, comme une banque publique verte. Le point à retenir, c'est que nous devons créer un programme d'investissement différent qui pourra appuyer une économie forte et la création d'emplois. Les travailleuses et travailleurs ont besoin de sécurité économique et d'emplois bien rémunérés, mais pourraient se sentir forcé·e·s d'appuyer les

plans d'infrastructures de combustibles fossiles en l'absence d'autres possibilités convaincantes et concrètes.

Au sein du système fédéral canadien, de nombreux enjeux relèvent de champs de compétence partagés ou provinciaux. Dans des secteurs comme la santé et, plus récemment, la garde d'enfants, le fédéral a exercé son leadership en mettant des dollars sur la table, souvent selon une formule de partage des coûts assortie de conditions. Il en a été de même pour les dépenses climatiques, comme bon nombre des infrastructures climatiques nécessaires – projets d'énergies renouvelables, transport en commun, bâtiments à zéro émission et logements abordables – sont de compétences provinciales, autochtones ou municipales. L'organisme Climate Emergency Unit propose de recourir à un mécanisme fiscal semblable pour l'action climatique, plus précisément au moyen de « Transferts d'urgence climatique et de transition juste » qui permettraient au gouvernement fédéral d'intervenir dans des champs de compétence provinciaux. La majeure partie de ce que nous exposons dans la section suivante serait compatible avec un tel mécanisme de transfert.



13 L'application d'un modeste taux d'imposition supplémentaire de 15 % aux bénéfices exceptionnels permettrait de récolter plusieurs milliards de dollars par année de l'industrie pétrolière et gazière. Voir : Carleigh Busby, Mark Creighton et Govindadeva Bernier, *Montant estimatif d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels*, Bureau du directeur parlementaire du budget, 2021. <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2122-002-M--cost-estimate-an-excess-prof-its-tax--montant-estimatif-un-impot-benefices-exceptionnels>



# Principes d'investissement climatique

Notre cadre d'investissement et de budgétisation est ancré dans les principes de justice climatique suivants :

## **Centrer l'action sur les droits et la souveraineté**

**autochtones :** L'organisation Indigenous Climate Action en a rendu compte de façon détaillée : depuis toujours, les politiques et les plans climatiques du Canada sont ancrés dans une approche coloniale qui exclue les titulaires de droits autochtones de la table de décision<sup>14</sup>. En plus de comprendre des investissements qui soutiennent directement la capacité des peuples autochtones à mener des actions climatiques de la manière qu'ils jugent appropriée, les investissements climatiques doivent respecter la souveraineté et les droits inhérents des peuples autochtones. La réalisation de l'autodétermination et d'un consentement préalable, libre et éclairé nécessite d'aller au-delà de la consultation symbolique avec les peuples autochtones. Ce qu'il faut, c'est guérir la relation en établissant un réel partenariat et en fournissant des terres et de véritables ressources financières aux communautés autochtones afin qu'elles puissent mettre en œuvre les actions climatiques qui leur importent le plus.

## **Assumer notre juste part de l'action mondiale pour le climat :**

Le Canada est un pays riche et industrialisé qui a énormément profité de l'utilisation et de la production de combustibles fossiles. Il est l'un des plus grands émetteurs par habitant·e au monde et un important exportateur de combustibles fossiles<sup>15</sup>. En 2019, les émissions produites par les combustibles fossiles exportés étaient de 954 Mt – une quantité supérieure au total des émissions intérieures la même année<sup>16</sup>. En bref, le Canada possède une importante part de responsabilité actuelle et passée pour la crise climatique, en plus d'avoir une grande capacité relative d'agir. Comment le Canada peut-il contribuer à

sa juste part aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C ? Selon une analyse du Climate Equity Reference Project réalisée pour le compte du CAN-Rac Canada, nous devons diminuer nos émissions intérieures d'au moins 60 % en deçà du niveau de 2025 d'ici 2030 et contribuer au financement international pour le climat de manière à réduire les émissions en partenariat avec les pays du Sud.

## **Réduire les inégalités dans la société canadienne au moyen de l'action climatique :**

La crise climatique a provoqué un piège injuste : ceux et celles qui ont le plus contribué au problème, les ménages riches à revenu élevé, sont les mieux à même de s'adapter aux conséquences et de les éviter. Les ménages à faible revenu et les groupes historiquement marginalisés par des structures coloniales, racisées et patriarcales, y compris les personnes physiquement ou socialement désavantagées, sont souvent plus vulnérables aux événements météorologiques extrêmes et plus sensibles aux fluctuations des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. En raison de problèmes structurels, les membres de ces groupes n'ont pas accès aux ressources leur permettant de s'adapter aux changements climatiques – et encore moins aux ressources leur permettant de réduire les émissions de leur ménage. Les dépenses fédérales consacrées aux infrastructures publiques et à des programmes ciblés doivent tenir compte de l'équité et égaliser les chances de manière proactive.

14 Indigenous Climate Action, *Decolonizing Climate Policy in Canada: Report from Phase One*, mars 2021. [https://static1.squarespace.com/static/5e8e4b5ae-8628564ab4bc44c/t/6061cb5926611066ba64a953/1617021791071/pcf\\_critique\\_FINAL.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5e8e4b5ae-8628564ab4bc44c/t/6061cb5926611066ba64a953/1617021791071/pcf_critique_FINAL.pdf)

15 M. Lee, *Extracted Carbon: Re-examining Canada's contribution to climate change through fossil fuel exports*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2017. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/extracted-carbon>

16 Government of Canada, *Response to Environmental Petition No. 390-B concerning the quantification of Canada's total carbon dioxide (CO<sub>2</sub>e) emissions from exported fossil fuels*, May 27, 2021, <https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2021/07/Petition-Response-0390B-004.pdf>



**Provoquer des changements transformateurs grâce au leadership fédéral :** Il est maintenant trop tard pour mettre en œuvre des changements lents et progressifs. À la lumière des catastrophes causées par le climat extrême au Canada et ailleurs dans le monde, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre 2030 pour accélérer l'action : nous devons réduire de façon drastique les émissions dès l'année prochaine, et chaque année qui suivra. Les capacités fiscales et les ressources des provinces varient grandement d'une province à l'autre. Aussi, le gouvernement fédéral doit absolument utiliser ses pouvoirs financiers pour faire fléchir la courbe des émissions, éliminer progressivement les énergies fossiles et susciter des changements équitables dans l'ensemble du pays.

**Combiner climat et nature :** La crise de la biodiversité et la crise climatique sont interconnectées. Alors que nous abandonnons progressivement les combustibles fossiles, nous devons nous garder de chercher d'autres choses à brûler, notamment les produits de biomasse comme le granule de bois et les déchets solides municipaux. La promotion de la protection, de la conservation et de la restauration des écosystèmes comme les forêts, les prairies et les milieux humides fait également partie de l'action climatique et doit respecter les droits humains et autochtones. La nature ne doit pas être vendue aux fins de compensation de carbone et servir d'écran de fumée pour que les pollueurs puissent continuer de nuire au climat ailleurs.

**Imposer des conditions vertes au financement de l'industrie :** L'Institut international du développement durable propose sept principes, critères et conditions clés que les mesures publiques de stimulation et de relance économiques devraient respecter pour lutter contre la crise climatique et la crise de la biodiversité tout en tenant compte

des liens entre la santé planétaire et la santé humaine<sup>17</sup>. Les programmes d'action climatique fédéraux ne doivent pas prolonger la dépendance aux combustibles fossiles ni subventionner l'industrie – comme ce fut le cas, par exemple, lorsque des postes de ravitaillement en gaz naturel ont été créés comme « infrastructures destinées aux carburants de substitution » il y a quelques années<sup>18</sup>. Lorsqu'on tient compte des sommes en jeu, notamment les 8 milliards du programme Accélérateur net zéro, il apparaît plus nécessaire que jamais de veiller à ce que ces fonds ne se transforment pas en subventions pour l'industrie pétrolière et gazière.



17 V. Corkal, P. Gass et A. Cosbey, *Conditions vertes : Principes et conditions pour une relance économique verte au Canada après la pandémie de la COVID-19*, International Institute for Sustainable Development, juin 2020. <https://www.iisd.org/system/files/2020-07/green-strings-covid-19-canada-fr.pdf>

18 Y. Touchette et P. Gass, *Fonds publics pour le secteur pétrolier et gazier : Portrait du soutien financier fédéral aux combustibles fossiles*, Institut international du développement durable, septembre 2018. <https://www.iisd.org/system/files/publications/public-cash-oil-gas-fr.pdf>

# Nouveaux investissements climatiques pour le budget 2023

Nos recommandations d'investissements climatiques s'appuient sur les dépenses fédérales prévues pour 2023-2024 et proposent de nouveaux investissements publics importants dans des secteurs clés. L'objectif : provoquer des changements transformateurs qui permettront au Canada de contribuer à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, conformément à la cible de l'Accord de Paris. Ce plan d'investissement s'inscrit dans un plan d'action climatique plus global qui prévoit également l'élargissement des règlements et des politiques de tarification du carbone (pour aller au-delà du statu quo), ainsi que des mesures complémentaires aux niveaux provincial et local.



## Appuyer les politiques climatiques autochtones

Les investissements climatiques ne doivent pas devenir un autre chapitre de l'approche coloniale et descendante qui caractérise les relations avec les peuples autochtones. Ces nouveaux investissements doivent plutôt soutenir d'importantes initiatives autochtones – un impératif qui a parfois été mentionné dans des documents de haut niveau sans jamais être appliqué dans la pratique. La guérison de la relation entre les colons et les peuples autochtones nécessite de reconnaître à quel point l'extraction de ressources est allée de pair avec les déplacements et la privation des droits des communautés autochtones.

À l'avenir, il est essentiel que les soi-disant solutions climatiques telles que les barrages hydroélectriques et autres mégaprojets énergétiques soient mises en œuvre avec le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones<sup>19</sup>. Les communautés autochtones doivent être traitées avec respect à chaque étape du processus de politique

climatique et ne doivent pas être considérées simplement comme des parties prenantes devant être consultées au sujet de décisions qui ont déjà été prises. Les contributions autochtones aux changements climatiques devraient également être relativisées. Par exemple, l'alimentation au diesel sur les réserves éloignées ne représente qu'une proportion infime du total des émissions canadiennes et il n'existe actuellement que très peu d'autres solutions viables. En jetant le blâme sur les peuples autochtones et en les traitant avec condescendance, on ne fait que miner l'action climatique et les efforts de réconciliation.

Nous reconnaissons que les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont des expériences et des contextes divers qui exigent un processus d'élaboration de politiques distinct. D'après les conclusions d'une recherche d'Indigenous Climate Action sur le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* de 2019 et sur le plan climatique *Un environnement sain et une économie saine* de 2020 : « les peuples autochtones et nos droits, nos connaissances et notre leadership climatique ont été mentionnés à maintes reprises dans les deux plans, mais nous avons été structurellement exclus de la table des discussions où ces plans ont été élaborés<sup>20</sup>. »

**Nous proposons un transfert climatique de 5 milliards par année sur cinq ans à l'appui de politiques et de solutions climatiques autochtones et de l'inclusion des peuples autochtones dans les discussions sur le climat.**

19 Le consentement préalable, libre et éclairé est un principe soutenu par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples, septembre 2007. <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>

20 Indigenous Climate Action, *Decolonizing Climate Policy in Canada: Report from Phase One*, mars 2021. [https://static1.squarespace.com/static/5e8e4b5ae8628564ab4bc44c/t/6061cb5926611066ba64a953/1617021791071/pcf\\_critique\\_FINAL.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5e8e4b5ae8628564ab4bc44c/t/6061cb5926611066ba64a953/1617021791071/pcf_critique_FINAL.pdf)

Ces investissements serviront notamment à financer : des solutions climatiques autodéterminées au niveau communautaire (tant lors du processus d'élaboration que pendant la phase de mise en œuvre) ; l'élaboration d'un cadre pour l'obtention d'une perspective autochtone sur l'ensemble de la politique climatique ; et la formation des responsables politiques fédéraux et provinciaux sur la décolonisation et les droits autochtones. Ce financement pourrait également soutenir la nomination d'un·e leader·e climatique pour chaque Première Nation ou communauté autochtone. Cette personne servirait de personne-ressource de la communauté pour tout ce qui concerne les initiatives climatiques.

Les solutions climatiques doivent également prendre en compte les autres lacunes chroniques en matière de logement, d'eau et de systèmes alimentaires – pas seulement celles en matière d'énergie. Cela rend la question de l'autodétermination particulièrement importante. En effet, l'autodétermination permettra de tirer un plus grand nombre de solutions holistiques adaptées au contexte et aux difficultés spécifiques de chaque communauté – notamment dans le Nord, où les infrastructures sont particulièrement préoccupantes. Enfin, notons que le financement que nous proposons à l'appui du renforcement des capacités et de l'autodétermination ne comprend pas les montants mentionnés dans les autres secteurs d'investissement qui seront également versés aux communautés autochtones.



## Création d'un réseau d'électricité propre

La production d'électricité génère 61 Mt éq. CO<sub>2</sub> par année, soit environ un dixième des émissions totales du Canada. Le Canada a déjà accompli

des progrès considérables vers l'élimination de la production d'électricité à partir du charbon, le combustible qui émet le plus d'émissions. Malheureusement, à certains endroits, le charbon a été remplacé par le gaz naturel. S'il est plus propre que le charbon, ce combustible produit tout de même énormément d'émissions de GES. Déjà 82 % de la production d'électricité au Canada ne génère aucune émission (ce qui inclut les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire), mais il reste un grand nombre d'infrastructures de combustibles fossiles à remplacer.

Le gouvernement fédéral élabore actuellement un cadre réglementaire sur l'électricité propre ayant pour objectif la création d'un réseau électrique carboneutre d'ici 2035<sup>21</sup>. Cependant, le Règlement sur l'électricité propre actuellement proposé contient un certain nombre de dérogations, de

prolongations et d'échappatoires qui semblent avoir été conçues pour faciliter l'utilisation prolongée et élargie du gaz naturel sur le réseau. Nous sommes en faveur de l'atteinte d'un réseau électrique carboneutre d'ici 2035. Pour ce faire, il faut donner la priorité aux véritables réductions des émissions, plutôt que d'autoriser une production d'électricité au moyen de combustibles fossiles combinée à des compensations et à des éliminations de carbone (une approche très problématique dont la crédibilité n'a toujours pas été démontrée).

Le principal défi consiste à garantir un nouvel approvisionnement en électricité propre qui répondra à l'accroissement majeur de la demande prévu au cours des décennies à venir. Selon l'Institut climatique du Canada, la « grande transition » du Canada vers une électricité entièrement propre devrait au minimum faire doubler la demande en électricité<sup>22</sup>. La transition vers l'électricité est essentielle à la décarbonisation d'autres secteurs comme ceux du bâtiment, des transports et des industries. Aussi, il est primordial pour le réseau d'électricité de ne pas créer de nouvelles infrastructures de combustibles fossiles à mesure qu'il se développe. Étant donné l'ampleur des enjeux, il est tout aussi important d'agir avec le consentement des Premières Nations et dans le respect de leurs droits.

Conformément au travail de Mark Jacobson de la Stanford University et du Solutions Project, nous souhaitons accroître le recours aux énergies renouvelables et au stockage par batterie – ce qui peut être fait exclusivement à partir de technologies éoliennes, hydriques et solaires sans avoir recours à des solutions plus problématiques comme l'énergie nucléaire ou la biomasse. Selon les calculs du rapport *Shifting Power* de la Fondation David Suzuki :

« La quantité d'électricité d'origine éolienne et solaire au Canada devra être plus de dix fois supérieure d'ici 2050 pour réaliser notre scénario d'électrification élevée à zéro émission. Cette voie nécessiterait la construction de projets d'électricité éolienne et solaire d'une ampleur encore jamais vue au Canada : en

21 Gouvernement du Canada, *Cadre réglementaire proposé pour le règlement sur l'électricité propre*, juillet 2022. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/publications/cadre-reglementaire-propose-reglement-electricite-propre.html>

22 Institut climatique du Canada, *Volte-face : comment alimenter un Canada carboneutre*, mai 2022. <https://institutclimatique.ca/reports/volte-face/>

moyenne, chaque année, plus de 2 200 nouvelles éoliennes de 4 MW devront être construites et plus de 160 nouveaux parcs solaires de 10 MW<sup>23</sup>.»

L'Alberta, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sont les principales zones géographiques où le réseau électrique doit s'affranchir des combustibles fossiles (et, dans une moindre mesure, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut), tandis que l'Ontario risque d'accroître sa dépendance au gaz naturel pour sa production d'électricité. Les ressources hydroélectriques du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique sont abondantes, mais chaque province doit tout de même envisager de nouvelles sources de production d'électricité propre pour répondre à la demande qui doublera au cours des prochaines décennies. Les réseaux électriques relèvent des compétences des provinces et sont principalement gérés par des sociétés d'État. Aussi, dans son approche, le fédéral devrait utiliser à la fois la carotte et le bâton : créer des incitatifs et investir dans la génération et les capacités de transmission d'énergie propre tout en réglementant pour faire diminuer les émissions.

Le règlement sur l'électricité propre, s'il est conçu et mis en œuvre de manière ambitieuse et rigoureuse, jouera un rôle important sur le plan de la réglementation. Toutefois, le gouvernement fédéral peut également favoriser le changement en investissant dans la connectivité interprovinciale au moyen de nouvelles lignes de transport reliant les provinces riches en ressources hydroélectriques à celles dépendantes des combustibles fossiles, ce qui contribuera également à assurer un meilleur équilibre des réseaux électriques de chaque région. Un projet en ce sens est déjà sur la table : la boucle de l'Atlantique, qui vise à relier les surplus hydroélectriques du Québec et du Labrador aux réseaux électriques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick afin de remplacer les combustibles fossiles et de permettre le développement d'électricité renouvelable dans ces provinces. Dans l'Ouest canadien, la décarbonisation serait possible par l'établissement de connexions dans l'ensemble des provinces, et en particulier entre la Colombie-Britannique et l'Alberta et entre le Manitoba et la Saskatchewan.

Ces investissements dans la capacité de transmission interprovinciale sont considérables. Selon le rapport *Shifting Power*, la capacité de transport devra être augmentée de près de 29 GW et 6 000 km de lignes de transport interrégional

nouvelles ou modernisées seront requises au Canada d'ici 2050 – soit trois fois plus que la capacité de transport interprovincial actuelle<sup>24</sup>. En augmentant les connexions, on permet à toutes les provinces de bénéficier des sources de nouvelle électricité les moins chères, le vent et le soleil, et d'accroître leur fiabilité.

Par ailleurs, il convient de noter qu'un scénario de transition vers un réseau fondé à 100 % sur des énergies renouvelables permettra d'éliminer les coûts indirects liés au traitement et au transport des combustibles fossiles. L'électricité propre est également plus efficace que la combustion de carburants fossiles. Par exemple, seule une portion infime de l'énergie générée par l'essence (entre 15 et 20 %) permet de propulser un véhicule. Tout le reste n'est que chaleur gaspillée. En revanche, les moteurs électriques sont beaucoup plus efficaces : environ 80 % de l'énergie produite est utilisée plutôt que gaspillée.

Les grands projets de production d'électricité peuvent également être accompagnés de technologies de production décentralisée d'énergie propre, comme des panneaux solaires sur les toits, des systèmes géothermiques et des batteries de stockage à la maison (ce qui recoupe les investissements dans les bâtiments de la prochaine section). Ces technologies peuvent réduire la demande sur le réseau et même fournir de l'électricité excédentaire au réseau.

**Nous recommandons un investissement de 20 milliards sur cinq ans, dont 15 milliards à l'appui d'investissements dans le transport interrégional, de nouvelles sources de production d'électricité propre, le stockage et d'autres infrastructures, et 5 milliards additionnels pour des programmes destinés aux peuples autochtones et aux communautés éloignées et rurales<sup>25</sup>. Nous proposons également de réaffecter les investissements prévus dans le crédit d'impôt pour le CUSC vers des énergies propres.**

23 S. Thomas et T. Green, *Shifting Power: Zero-Emissions Electricity Across Canada by 2035*, Fondation David Suzuki, mai 2022. <https://david Suzuki.org/wp-content/uploads/2022/05/Shifting-Power-Zero-Emissions-Across-Canada-By-2035-Report.pdf>

24 S. Thomas et T. Green, *Shifting Power: Zero-Emissions Electricity Across Canada by 2035*, Fondation David Suzuki, mai 2022. <https://david Suzuki.org/wp-content/uploads/2022/05/Shifting-Power-Zero-Emissions-Across-Canada-By-2035-Report.pdf>

25 Sous la houlette de la Coalition pour un budget vert et de ses *Recommandations relatives au budget de 2023*. <https://greenbudget.ca/recommandations/?lang=fr>



## Amélioration de l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments

Le parc immobilier des bâtiments résidentiels et commerciaux du Canada génère 12 % des émissions canadiennes de GES (ou 17 %, si l'on inclut les émissions découlant de la production d'électricité)<sup>26</sup>. Ces bâtiments – et en particulier les parcs immobiliers plus anciens – nécessitent une combinaison de deux choses : des rénovations visant à améliorer leur efficacité énergétique, ainsi qu'une source d'approvisionnement en énergie renouvelable décentralisée, comme l'énergie solaire photovoltaïque et les systèmes géothermiques. Ces mesures viendront compléter les investissements dans l'énergie renouvelable au niveau des réseaux. Heureusement, ces changements ont l'avantage supplémentaire de réduire les coûts d'exploitation.

Le coût initial des travaux de réaménagement représente un des principaux obstacles à leur lancement, et ce même si ces travaux donneront lieu à des économies à long terme. Aussi, nous proposons au gouvernement fédéral de couvrir 100 % du coût initial des travaux de réaménagement des résidences et des bâtiments en vue d'accélérer leur démarrage. La moitié du coût sera subventionnée par le gouvernement et n'aura pas à être remboursée par les propriétaires de maisons et d'immeubles. Le prêt des 50 % restants pourra être remboursé progressivement en même temps que la facture d'électricité ou des impôts fonciers. Les réaménagements permettront de réaliser des économies d'énergie et d'autres économies, notamment en frais d'entretien. Aussi, même en incluant les paiements mensuels ajoutés à la facture d'électricité, les coûts en énergie devraient tout de même connaître une diminution.

De plus, il est absolument nécessaire d'élargir les programmes de réaménagement afin qu'ils bénéficient aux ménages à faible revenu, qui sont bien souvent des locataires. À ce jour, la plupart des programmes de subvention pour l'efficacité énergétique ont ciblé les logements unifamiliaux ou individuels et ignoré les immeubles à logements multiples et les logements destinés expressément à la location – autrement dit, des logements habités principalement par des locataires. De plus, les immeubles à logements multiples ont beau faire partie du programme, en pratique ils y sont exclus puisqu'il manque d'évaluateur-riche-s énergétiques qualifié-e-s pour ces immeubles.

Nous suivons les recommandations d'Efficacité énergétique Canada en faveur d'une démarche de réaménagement et de rénovation « axée sur la mission » qui cible tous les vieux

immeubles (datant d'avant 1995) d'ici 2035 et les immeubles plus récents d'ici 2050 de manière à ce que l'essentiel des réductions se produise au cours de la prochaine décennie<sup>27</sup>. Pour y arriver, la moyenne de 1 % de maisons réaménagées par année devra passer à 5 %.

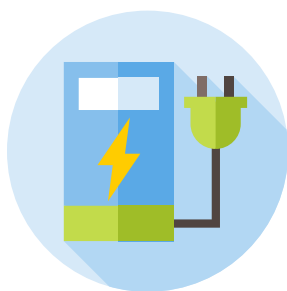
**Nous recommandons d'injecter 66,5 milliards dans des programmes et des investissements visant à réduire les émissions et à améliorer l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments.** Ces dépenses se divisent comme suit :

- ✓ 10 milliards par année pour le financement de réaménagements profonds d'immeubles résidentiels. Le gouvernement couvrira 50 % du coût des améliorations nécessaires.
- ✓ 2 milliards par année pour un programme de réaménagement et d'efficacité énergétique pour ménages à faible revenu qui cible les propriétaires à faible revenu et en situation de pauvreté énergétique et les immeubles à logements multiples (y compris les logements publics et sociaux et les logements privés destinés expressément à la location). Le gouvernement couvrira 100 % des coûts initiaux pour les besoins en matière de qualité des logements, comme la climatisation.
- ✓ 100 millions par année pour des « équipes de développement du marché » chargées d'améliorer la productivité de l'industrie de réaménagement des bâtiments (grâce à des économies d'échelle au niveau de la production et de l'achat en vrac) et d'améliorer les connaissances et l'expérience de manière à réduire les coûts au maximum.
- ✓ 5 milliards dans de nouveaux engagements de capitaux à l'appui de projets de réaménagement transformateurs et à grande échelle et du développement de chaînes d'approvisionnement canadiennes.
- ✓ 1,25 milliard pour une stratégie du marché du travail et de développement de la main-d'œuvre visant à former un nombre suffisant de travailleurs et travailleuses pour le déploiement de la stratégie de réaménagement à grande échelle.

26 Gouvernement du Canada, *Plan de réduction des émissions pour 2030: Un air pur, et une économie forte*. <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030.html>

27 B. Haley et R. Torrie, *Canada's Climate Retrofit Mission, Efficacité énergétique Canada*, juin 2021. <https://www.efficiencycanada.org/retrofit-mission/>





## Accélération du développement d'une mobilité carboneutre

En réduisant les émissions produites par le secteur du transport (la deuxième plus

importante source de GES du Canada) sans remédier à l'expansion du parc automobile canadien et à l'étalement urbain croissant, on ne fera que perpétuer les impacts sociaux et environnementaux de l'industrie extractive. D'après le cadre « évitement-évolution-progrès » (EEP) pour des transports durables, nous devons donner la priorité aux politiques qui, premièrement, réduisent ou éliminent le besoin de se déplacer; deuxièmement, favorisent l'adoption ou augmentent la proportion de modes de transport plus écologiques, comme le transport en commun et le transport actif; et, troisièmement, qui améliorent l'efficacité énergétique ou réduisent les émissions des automobilistes en solo. Par exemple, la Politique de mobilité durable du Québec a pour cible une « diminution de 20 % de la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle de la province entre 2018 et 2023<sup>28</sup>».

Afin de donner la priorité aux piliers « évitement » et « évolution » du cadre EEP, nous proposons de nouveaux investissements majeurs dans les transports en commun accompagnés de la construction tout aussi majeure de logements sociaux abordables à proximité. Pour diminuer davantage les émissions, il est nécessaire de réduire la distance que les gens doivent parcourir pour travailler, jouer, faire des achats et accéder aux bâtiments publics et autres infrastructures – autrement dit, nous devons appuyer le développement de collectivités plus complètes. Tout cela est lié à la construction de nouveaux logements abordables, lesquels font cruellement défaut partout au pays (en particulier, des logements locatifs sociaux et des résidences pour personnes âgées).

L'expansion du transport en commun est centrale à notre stratégie d'investissement climatique, conformément au pilier « évolution » du cadre EEP. Un transport en commun de qualité permet de réduire les dépenses des ménages, d'améliorer la mobilité, de créer de bons emplois et de

soutenir la prospérité économique à long terme tout en contribuant à réduire les émissions de GES et la pollution de l'air. Le système de transport canadien actuel, qui est dominé par l'automobile, comporte également d'autres coûts : les blessures et les décès provoqués par des accidents, les coûts sanitaires de la pollution de l'air, le temps perdu sur des routes et autoroutes congestionnées et la pollution sonore.

**Nous recommandons de lancer rapidement le programme de financement permanent du transport en commun au Canada, en 2024-2025 plutôt qu'en 2026-2027. Il est important de diminuer le recours à l'automobile privée et, pour ce faire, nous proposons de tripler les transferts fédéraux annuels aux provinces, de 3 à 9 milliards. Ce financement sera octroyé de deux façons : un financement de base pour le transport en commun, principalement pour l'exploitation de bus urbains et interurbains/régionaux et pour l'achat de nouveaux bus électriques; et des projets à coûts partagés pour les infrastructures de transport en commun plus importantes.**

Nous devons réinvestir dans VIA Rail en vue de renforcer notre service ferroviaire voyageur national. Nous suggérons d'accorder à VIA Rail un pouvoir d'emprunt et un financement permanent pour le développement du capital et des subventions d'exploitation de 2 milliards par année. **VIA Rail devrait également être la principale entreprise (plutôt que le secteur privé) responsable de la mise en place d'un système ferroviaire à grande vitesse entre Québec, Ottawa et Windsor; Chilliwack, Vancouver et Whistler; et Edmonton et Calgary.** Le corridor Québec – Windsor devrait coûter entre 25 et 30 milliards et celui de Chilliwack à Whistler via Vancouver, qui serait lié au système ferroviaire à grande vitesse des États-Unis au sud, entre 7 et 16 milliards. Bien que

28 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Transporting Québec Towards Modernity: Sustainable Mobility Policy. Action Plan for 2018-2023. <https://www.transports.gouv.qc.ca/en/Documents/action-plan-pmd.pdf>

29 Estimated in 2011 at \$19-21 billion in 2009 dollars. Transport Canada, Updated Feasibility Study of a High Speed Rail Service in the Québec City–Windsor Corridor, February 2011, <https://tc.canada.ca/en/corporate-services/policies/updated-feasibility-study-high-speed-rail-service-quebec-city-windsor-corridor>

30 K Chan, "60-minute train: High-speed rail proposal linking Whistler, Vancouver, and Fraser Valley" in Daily Hive, October 5, 2020, <https://dailyhive.com/vancouver/mountain-valley-express-vancouver-whistler-chilliwack-high-speed-rail?s=03>

le gouvernement fédéral ait récemment signalé une préférence pour les trains à grande fréquence moins coûteux, nous appuyons toujours fermement la création d'un système ferroviaire à grande vitesse de qualité entre les grands centres urbains.

Un nouveau financement substantiel est déjà en place pour favoriser l'achat de véhicules zéro émission et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les véhicules électriques deviennent progressivement la norme, aidés par des initiatives comme la norme des véhicules zéro émission, qui est en cours d'élaboration et qui vise à ce que 20 % du total des véhicules légers sur la route soient des véhicules zéro émission en 2026, 60 % en 2030 et 100 % d'ici 2035. Le prix élevé du carburant pousse de plus en plus d'automobilistes vers les véhicules électriques, mais l'offre ne suffit pas à la demande, les listes d'attente pouvant aller jusqu'à deux ans. Par ailleurs, si la demande est élevée en Colombie-Britannique et au Québec, où il existe déjà des normes de véhicules zéro émission, ce n'est pas vraiment le cas ailleurs au pays. Aussi, la norme des véhicules zéro émission doit être adoptée d'urgence, sans céder aux demandes d'ajournement de l'industrie automobile. La mise en œuvre peut – et doit – débiter dès janvier 2024.

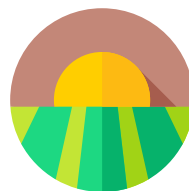
Au cours des années à venir, les incitatifs à l'appui d'une transition vers les véhicules électriques devraient être financés par un système de redevance-remise. Une redevance supplémentaire sera perçue pour la vente de véhicules à moteur à combustion interne (cette redevance sera progressivement plus élevée pour les véhicules les plus polluants) et les recettes seront utilisées pour accorder de nouvelles remises à l'achat de véhicules électriques. Le programme de subvention des véhicules électriques comprendrait un plafonnement des prix, comme c'est le cas en Colombie-Britannique, afin d'empêcher le subventionnement des véhicules de luxe. Deuxièmement, ces redevances devraient également soutenir un nouveau programme de subvention pour les vélos électriques de manière à favoriser le transport carboneutre dans les zones urbaines. Ces mesures pourraient être accompagnées d'un soutien des systèmes de partage de voitures et de vélos dans les zones urbaines.

Au transport de personnes s'ajoute le transport de marchandises, qui représente environ la moitié des émissions canadiennes liées au transport. À court terme, il existe de bonnes possibilités de transition vers des poids moyens électriques pour la livraison dans les grands centres. Toutefois, le défi est plus grand dans le cas du camionnage sur de longues distances, notamment en ce qui concerne l'autonomie et la durée de recharge. Le financement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques est inclus dans l'investissement pour l'électricité propre et une

partie de ce financement devrait être consacré aux infrastructures de recharge avancées destinées à la prochaine génération de camions électriques.

Enfin, l'orientation de la politique industrielle devrait appuyer plus fortement les investissements dans le développement du secteur de la fabrication de véhicules électriques (non seulement les automobiles, mais également les camions, les autobus et les vélos), des batteries et des chaînes d'approvisionnement au Canada. La stratégie fédérale devrait encourager l'élaboration de politiques industrielles et de politiques de marché du travail au moyen d'un dialogue avec les parties prenantes et de mesures d'assistance ciblée, au besoin.

**Notre plan prévoit 20 millions pour la création d'un Conseil de stratégie industrielle pour les véhicules à émission zéro, chargé d'identifier et de cartographier les limites de la chaîne d'approvisionnement du Canada, de coordonner le dialogue entre les principales parties prenantes, de prévoir les besoins futurs en matière de développement de produits et d'adresser des recommandations sur les mesures stratégiques à prendre<sup>31</sup>.**



## Cultiver des aliments de manière durable

Les deux derniers budgets fédéraux comportaient de nouveaux investissements pour des solutions climatiques dans le domaine agricole, ce qui représente un pas important dans la bonne direction. Cependant, certaines provinces se sont montrées réticentes à collaborer dans le cadre de nouveaux programmes fédéraux. Pour que le leadership fédéral porte ses fruits dans ce domaine, des fonds supplémentaires à l'appui du changement seront nécessaires. Le gouvernement fédéral devrait également envisager de fixer des conditions plus rigoureuses à un certain nombre de programmes de « gestion des risques ».

31 Unifor, *Mémoire d'Unifor dans le cadre du processus de consultation sur le budget fédéral 2022*, février 2022. <https://www.unifor.org/sites/default/files/documents/M%C3%A9moire%20d%E2%80%99Unifor%20dans%20le%20cadre%20du%20processus%20de%20consultation%20sur%20le%20budget%20F%C3%A9d%C3%A9ral%202022%20-%20AX1.pdf>

Selon une recherche de Fermiers pour la transition climatique, de nouveaux investissements de plus de 2 milliards sur cinq ans sont nécessaires dans 19 pratiques de gestion bénéfiques – des pratiques qui ont déjà fait leurs preuves dans le contexte canadien en ce qui concerne leur capacité à réduire les émissions de GES, à accroître le stockage du carbone et à renforcer la résilience des fermes canadiennes<sup>32</sup>.

La stratégie comprend cinq grandes catégories :

*Gestion des fertilisants azotés* : le gouvernement fédéral s'est déjà donné pour cible de réduire de 30 % les émissions de GES associées à l'utilisation des fertilisants azotés d'ici 2030. L'adoption d'une stratégie de gestion des fertilisants azotés peut donner lieu à des gains rapides, comme ces fertilisants sont actuellement appliqués en trop grandes doses et le taux auquel ils sont appliqués pourrait être réduit de 10 à 30 % pour une perte de rendement très faible, voire nulle. Les fonds fédéraux pourraient soutenir un éventail d'incitatifs liés au dépôt de plans de gestion des fertilisants azotés.

*Entreposage et manutention du fumier et du lisier* : ce domaine comporte également des moyens peu coûteux de réduire les émissions. Des programmes de remise devraient être mis en place pour l'acidification du lisier et l'installation de couvertures synthétiques imperméables flottantes sur les cuves de lisier.

*Gestion du bétail* : l'amélioration des pratiques de pâturage et de la qualité du régime alimentaire des ruminants présente un excellent rapport coût/efficacité, en plus d'accroître la capacité des sols à stocker du carbone.

*Gestion des sols* : des techniques comme les cultures de couverture et les cultures intercalaires, qui stockent le carbone dans les sols, peuvent être appuyées au moyen d'incitatifs et de subvention à l'achat d'équipement.

*Gestion des milieux humides et arborés* : dans ce domaine, des mesures peuvent être adoptées pour éviter la conversion des milieux humides et des pâturages, tout en augmentant le nombre d'arbres sur les terres agricoles.

**Notre plan prévoit un financement majoré à 4 milliards sur cinq ans de manière à couvrir les frais additionnels exclus des projections de Fermiers pour la transition climatique et à accélérer les changements dans le secteur agricole.**



## Soutenir de bons emplois et des communautés dynamiques

L'abandon progressif et supervisé de l'extraction du pétrole et du gaz aura inévitablement des répercussions sur les travailleuses et travailleurs et les communautés qui dépendent de ces industries pour leur subsistance. Pour que la transition soit une transition juste, les travailleurs, travailleuses et communautés touché·e·s doivent participer aux décisions liées à la transition au moyen d'un dialogue social avec les gouvernements et l'industrie. Une transition juste permettra de garantir un partage équitable du coût de la transition et des retombées de l'action climatique, ainsi que l'accès universel à un emploi décent. L'économie carboneutre, ainsi que le processus pour y parvenir, doit profiter à tout le monde. Plus important encore, dans le contexte colonial canadien, la transition doit soutenir et promouvoir les droits et la souveraineté autochtones (voir la section « Appuyer les politiques climatiques autochtones »).

En 2019, le gouvernement fédéral s'est engagé à adopter une loi de transition juste, ce qu'il a réitéré dans ses lettres de mandat de 2021 au ministre des Ressources naturelles et au ministre du Travail. La loi, qui est en cours d'élaboration, devrait servir à opérationnaliser l'action et la redevabilité du gouvernement en matière de transition juste vers une économie sobre en carbone pour les communautés et les travailleuses et travailleurs de partout au Canada<sup>33</sup>.

En ce qui concerne le contenu de la loi, nous appuyons notamment la demande suivante de Budget fédéral alternatif : la loi devrait prévoir la création d'un Conseil de transition économique, un nouvel organisme permanent composé de haut·e·s représentant·e·s de ministères fédéraux clés, du mouvement syndical et de l'industrie.

32 Fermiers pour la transition climatique, *Prêts à agir ensemble pour le climat : Un plan ambitieux pour réduire les émissions et accroître la résilience dans le prochain Cadre stratégique pour l'agriculture*, rapport sommaire du Groupe de travail sur le CSA, juin 2022. [https://static1.squarespace.com/static/5dc5869672cac01e07a8d14d/t/62aa04be38491d26c140e562/1655309514926/FCS-APF+Summary+Report+June+2022\\_web.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5dc5869672cac01e07a8d14d/t/62aa04be38491d26c140e562/1655309514926/FCS-APF+Summary+Report+June+2022_web.pdf)

33 M. Hulse, L. Cameron, V. Corkal, É. Boisseau-Bouvier et J. Croome, *Propositions pour la Loi canadienne sur la transition juste*, janvier 2023. <https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2023/01/2023-01-23-Proposals-for-the-Canadian-Just-Transition-Act-Final.pdf>

H. Mertins-Kirkwood et C. Duncalfe, *Roadmap to a Canadian Just Transition Act: A path to a clean and inclusive economy*, Centre canadien de politiques alternatives, avril 2021. <https://policyalternatives.ca/roadmap>



La priorité absolue du conseil devrait être l'élaboration d'une Stratégie industrielle verte ancrée dans des discussions au niveau communautaire en vue de produire des « feuilles de route pour la transition » adaptées à chaque région.

**Nous recommandons une contribution annuelle de 15 milliards à l'appui de projets de diversification économique dans les communautés touchées par l'abandon des combustibles fossiles. La priorité devra être donnée à des projets qui créent des emplois locaux (bien payés, sûrs et syndiqués) et des retombées bénéfiques qui seront économiquement autosuffisantes à long terme<sup>34</sup>.**

Ces investissements proactifs permettront aux travailleurs et travailleuses des industries du charbon, du pétrole et du gaz et des industries connexes de migrer vers de nouvelles industries avant l'abandon final de ces combustibles fossiles, ce qui facilitera une transition en douceur et réduira l'ampleur du soutien social nécessaire dans les communautés rurales qui dépendent de manière disproportionnée de la production de combustibles fossiles. Les communautés qui reçoivent un financement de transition ne seront pas tenues de se réorienter vers des énergies propres. Effectivement, si la transition des combustibles fossiles vers des énergies renouvelables peut s'avérer une démarche logique dans certaines régions, dans d'autres, il peut s'avérer plus viable d'investir dans la fabrication, l'agriculture, le tourisme, les technologies ou d'autres secteurs. Ce qui compte, c'est que les communautés se départissent du charbon, du pétrole et du gaz naturel d'une manière qui appuie les travailleuses et travailleurs, pour aujourd'hui et pour demain.

Les secteurs les plus directement concernés par la transition énergétique (comme l'extraction, l'ingénierie et la construction) sont fortement biaisés en faveur de l'emploi des hommes. Les efforts de diversification économique qui ne cherchent pas de manière proactive à diversifier le marché du travail risquent de reproduire les inégalités sociales existantes. Les ententes sur les avantages pour la collectivité (EAC) constituent un exemple d'instrument politique permettant de veiller à ce que les nouveaux investissements soutiennent la main-d'œuvre locale et marginalisée. Par exemple, le projet d'autoroute de l'île de Vancouver comportait des initiatives de création

d'emploi et de formation pour les femmes et les Premières Nations locales. Les communautés devraient également envisager d'investir dans les infrastructures sociales, notamment les garderies publiques et les établissements de soins de santé, afin de contribuer à diversifier les économies locales. La prestation de soins est par nature un travail « peu polluant » et constitue une composante essentielle d'une économie à l'appui d'un environnement sain. Il s'agit également d'un moteur important de la participation des femmes au marché du travail.

Bon nombre des personnes menacées par la décarbonisation sont des ouvriers, des ouvrières et spécialistes de haut calibre de secteurs comme l'énergie, l'ingénierie et la fabrication. Ces compétences sont généralement transférables, mais les travailleuses et travailleurs qui tentent d'intégrer l'économie propre connaissent souvent des frictions, notamment en raison de compétences non reconnues et d'un décalage dans les savoirs techniques. Aussi, les investissements publics dans le renforcement des capacités de la main-d'œuvre actuelle aux fins d'intégration dans de nouvelles industries peuvent être extrêmement bénéfiques.

À cet effet, nous proposons la création d'une indemnité de transition juste disponible à toute personne qui perdra un emploi directement ou indirectement en raison de politiques climatiques. Le coût total dépendra de la progression des efforts de diversification économique, mais selon nos évaluations, un montant de 100 millions par année en prestations directes aux travailleuses et travailleurs serait suffisant.

Les prestations seraient de nature flexible et utilisées dans différents contextes : aide au revenu, encouragement à la retraite anticipée, crédit pour la formation, appui à la réinstallation ou tout autre objectif, selon les besoins de transition de chaque personne. Les prestations

34 Nos recommandations de dépenses dans ce domaine s'appuient sur : Centre canadien de politiques alternatives, *Budget Fédéral Alternatif 2023 : Se mesurer au défi*, septembre 2022. <https://policyalternatives.ca/publications/reports/budget-f%C3%A9d%C3%A9ral-alternatif-2023>

35 H. Mertins-Kirkwood et Z. Deshpande, *Who is included in a Just Transition? Considering social equity in Canada's shift to a zero-carbon economy*, Centre canadien de politiques alternatives, août 2019. <https://policyalternatives.ca/publications/reports/who-is-included-just-transition>

seraient indexées à l'inflation, en supplément de l'assurance-emploi et disponibles aussi longtemps que nécessaire aux personnes qui cherchent à suivre une formation ou à obtenir un emploi dans d'autres industries. Même avec de nouveaux investissements dans la diversification économique, la coordination du recyclage professionnel et des programmes de réembauche, des travailleurs et travailleuses des communautés touchées par l'abandon du charbon, des combustibles fossiles et du gaz naturel auront inévitablement besoin de plus de soutien.

Si les dépenses de transition juste décrites précédemment portent principalement sur la main-d'œuvre déplacée par les politiques climatiques, il est également nécessaire de mettre en œuvre des politiques de soutien du développement de la main-d'œuvre dans d'autres régions du pays et dans d'autres secteurs de l'économie propre. Ces ambitieux investissements climatiques nécessiteront une main-d'œuvre considérable au cours des prochaines années.

**Nous recommandons la création d'une brigade jeunesse pour le climat, au coût de 1 milliard par année (comme proposé par la Climate Emergency Unit), en vue de former les jeunes dans les emplois spécialisés nécessaires à la réalisation des changements rapides que nous envisageons<sup>36</sup>.** Il existe des besoins criants de main-d'œuvre – et des possibilités connexes de création d'emplois verts – dans une grande variété de domaines, de l'installation de panneaux solaires au réaménagement de bâtiments, en passant par la fabrication de véhicules électriques et bien d'autres secteurs.



## Bâtir une société plus résiliente

Dans la foulée des récentes catastrophes climatiques au Canada, la planification de l'adaptation est devenue un enjeu prioritaire. Le gouvernement fédéral a annoncé une Stratégie nationale d'adaptation en novembre 2022, laquelle s'appuie sur des recherches visant à comprendre les répercussions des changements climatiques. Cependant, cette stratégie ne prévoit que 1,6 milliard de nouveaux fonds sur une période

de plusieurs années. Les grands piliers de cette stratégie sont sensés et il est effectivement essentiel d'améliorer les plans, les cartes et les sources d'information en ce qui concerne la situation de référence et les périls potentiels. Ce qu'il manque, c'est de nouveaux investissements dans les infrastructures d'adaptation.

D'après les estimations d'un rapport du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) publié en 2020, « un investissement annuel moyen de 5,3 milliards de dollars dans les infrastructures municipales et les mesures d'adaptation locales est nécessaire pour s'adapter aux changements climatiques<sup>37</sup>. » Cela s'ajoute aux mesures d'intervention en cas de catastrophes du fédéral, qui financent les opérations de nettoyage et de redressement et les réparations et modernisations des infrastructures.

**Nous proposons un transfert aux provinces et aux territoires de 5 milliards par année afin de financer conjointement les investissements d'adaptation dans les domaines clés de l'infrastructure, de la santé publique et de l'environnement naturel.** Cependant, toute situation ne peut pas être adaptée. Dans les zones sujettes aux inondations, par exemple, un retrait et une réhabilitation des zones naturelles pourraient être préférables. Ces transferts comprendraient une aide pour les ménages forcés de déménager.

Idéalement, les investissements climatiques mentionnés ailleurs dans le présent rapport seront en harmonie avec les mesures d'adaptation. La planification et les investissements pour l'adaptation représentent également une occasion de mener un processus de mobilisation communautaire plus en profondeur, lequel pourrait aussi comprendre des discussions sur les moyens de réduire les émissions.

36 Pour en savoir plus sur le concept de brigade jeunesse pour le climat, voir : <https://www.climateemergencyunit.ca/climatecorps>

37 Fédération canadienne des municipalités et Bureau d'assurance du Canada, *Investir dans l'avenir du Canada: le coût de l'adaptation au changement climatique*, février 2020. <https://fcm.ca/fr/ressources/investir-dans-avenir-du-canada>



## Soutenir l'action climatique mondiale

Lorsque l'Accord de Paris a été adopté, les pays développés se sont engagés à contribuer collectivement 100 milliards de dollars américains

par an au financement international de la lutte contre le changement climatique de 2020 à 2025. Ce montant n'est pas à la hauteur des besoins actuels des pays du Sud pour qu'ils puissent s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets et ne concorde pas non plus avec les recommandations du plus récent rapport du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant l'insuffisance des moyens de financement international à combler. Jusqu'à maintenant, les pays développés n'ont pas honoré leur engagement et se sont récemment de nouveau engagés à atteindre la cible de 100 milliards d'ici 2023. Parallèlement, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le climat, des pays œuvrent déjà à l'élaboration d'un nouvel objectif financier commun pour le climat qui devra être approuvé en 2024 et dont la mise en œuvre débutera en 2025.

Le financement climatique du Canada s'est amélioré au cours de la dernière année<sup>38</sup>. En 2021, le Canada s'est engagé à doubler son financement climatique lorsqu'il a annoncé une contribution de 5,3 milliards sur cinq ans. Le Canada a également annoncé la création d'un nouveau cadre de financement climatique, lequel comprend une augmentation historique de 150 % du financement de l'adaptation (comparativement aux niveaux d'avant 2021), ainsi qu'un soutien du financement de la transition juste et du financement de la nature et du climat. Une contribution additionnelle de 350 millions au financement international de la biodiversité a été annoncée en décembre 2022.

Cependant, il faudra bien plus pour satisfaire aux obligations du Canada en matière de financement climatique. Même s'il a été doublé, le montant annoncé en 2021 correspond à 59 % de la juste contribution du Canada (9 milliards) au financement climatique bilatéral pour la période de 2021-2022 à 2025-2026. Par « financement climatique bilatéral », on entend le financement international issu directement du budget fédéral qui ne fait pas partie des contributions de base du Canada aux banques multilatérales de développement.

**Le Canada devrait accroître son financement climatique en annonçant une contribution additionnelle de 1 milliard par an jusqu'en 2025-2026 – soit une contribution au financement climatique bilatéral totale d'au moins 1,8 milliard par an au cours des quatre prochaines années.** Cette contribution compensera également le manque à gagner de l'année précédente. Le Canada doit s'engager à ce que les subventions représentent au moins 50 % de son financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Il devrait chercher avant tout à aider les nations les plus vulnérables aux changements climatiques qui ont le plus difficilement accès à des flux de financement liés au climat.

Le Canada doit également œuvrer à la concrétisation du nouveau fonds onusien pour les pertes et les préjudices, un accord historique de la COP27. À cette fin, il peut s'engager à définir les modalités de négociation du fonds et y contribuer davantage financièrement – ce qui doit être distinct et en complément du soutien existant à l'atténuation et à l'adaptation. En tant que pays riche et consommateur et producteur majeur de combustibles fossiles, le Canada doit assumer sa part de responsabilité pour les dommages dans d'autres parties du monde et promouvoir la création d'un fonds qui recevra des sources de financement novatrices, notamment par l'imposition de taxes sur les combustibles et sur les industries polluantes.

En plus de ces contributions aux mesures d'atténuation, d'adaptation et de redressement dans le Sud, le gouvernement fédéral, par le truchement de sociétés d'État comme Exportation et développement Canada, fournit une aide financière au secteur pétrolier et gazier – une source bien connue de subventions aux combustibles fossiles. Dans le cadre de son engagement à éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, le Canada se doit d'effectuer un examen détaillé de toutes les formes de financement d'EDC sous l'angle de la justice climatique.

38 Climate Action Network – Réseau action climat (CAN-Rac) Canada, « Une approche transformationnelle du financement climatique au Canada », 14 novembre 2022. <https://climateactionnetwork.ca/fr/resource/une-approche-transformationnelle-du-financement-climatique-au-canada/>



## Protéger et restaurer la nature

L'adoption d'un programme canadien de restauration et de régénération

devrait mettre fin à l'idée selon laquelle la nature n'est qu'une ressource à exploiter aux fins de croissance économique. Notamment, il convient d'accorder beaucoup plus d'importance à la conservation des forêts intactes et des écosystèmes comme moyen de stocker le carbone et de fournir un habitat. La nature peut faire partie de la solution climatique. Cependant, l'adoption de « solutions fondées sur la nature » ne peut pas se substituer à l'abandon rapide des énergies fossiles et la combustion de biomasse ne saurait être considérée comme une énergie propre. Certains nouveaux efforts visant les forêts, les prairies et les milieux humides sont les bienvenus, mais il est dangereux de les considérer comme des projets de compensation de carbone permettant de générer des crédits pouvant être vendus pour légitimer une pollution par le carbone ailleurs.

**Nous proposons un financement de 5 milliards sur cinq ans pour l'assainissement des vieux sites d'extraction des combustibles fossiles, puits et bassins de résidus, en accordant la priorité aux régions où l'exploitation des ressources a nui aux droits de propriété et autres droits des peuples autochtones.** Comme ce nettoyage relève de la responsabilité de l'industrie pétrolière et gazière, une taxe compensatoire sera imposée à l'industrie afin que ce financement ne devienne pas une autre subvention.

En décembre 2022, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement pouvant atteindre 800 millions sur sept ans, à partir de 2023-2024, pour soutenir jusqu'à quatre initiatives de conservation dirigées par des Autochtones<sup>39</sup>. Bien que cette annonce représente une pas vers l'atteinte de la cible canadienne visant à protéger 25 % des terres et des eaux d'ici 2025 et 30 % de chacune d'elles d'ici 2030, il reste encore beaucoup à faire, et ce même pour atteindre ces cibles modestes.

**Nous proposons un financement supplémentaire de 3 milliards par an pour le territoire et l'intendance autochtone, des initiatives autochtones axées sur**

**les terres (p. ex., le programme Gardiens autochtones) et les programmes de gestion des ressources autochtones, notamment les aires protégées et de conservation autochtones.**

De plus, **notre plan prévoit un investissement d'un milliard de dollars dans l'élaboration d'une stratégie d'économie circulaire « zéro déchet ».**

Le recyclage des matériaux réduit la nécessité d'extraire et de traiter des matériaux vierges, ce qui provoque de grandes quantités d'émissions, tandis que les stratégies de réduction et de réutilisation vont encore plus loin en remplaçant le besoin de fabrication et de transport, des activités également à forte intensité d'émissions. Selon de récentes études, des politiques, infrastructures et investissements adéquats dans le seul domaine du recyclage pourraient également réduire de 40 à 60 % la quantité de matières premières devant être extraites pour la fabrication de batteries de véhicules électriques<sup>40</sup>.

En décembre 2022, le fédéral a fait preuve de leadership et interdit la fabrication et l'importation d'un sous-ensemble de plastiques à usage unique, un pas important dans la bonne direction<sup>41</sup>. De nouvelles politiques fédérales pourraient accorder la priorité aux emballages/contenants réutilisables et soutenir la réparation et l'entretien afin de prolonger la durée de vie des appareils ménagers et électroniques. Les matières plastiques, en particulier, sont devenues un énorme problème environnemental et l'industrie pétrolière et gazière cherche à accroître leur production. Il devrait exister une stratégie centrale visant à remplacer tous les plastiques par des matériaux non toxiques pouvant être longtemps réutilisés avant de devoir être recyclés ou compostés. Le financement servira également à appuyer le développement d'une planification et d'une collecte de données à l'échelle du système permettant de suivre le parcours des matériaux une fois consommés, données qui appartiendraient au domaine public.

39 Gouvernement du Canada, « Protéger plus d'espaces naturels en partenariat avec les peuples autochtones », communiqué de presse, 7 décembre 2022. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2022/12/07/protéger-plus-despaces-naturels-partenariat-les-peuples>

40 Earthworks et l'Institute for Sustainable Futures, *Reducing New Mining for Electric Vehicle Battery Metals: Responsible sourcing through demand reduction strategies and recycling*, 27 avril 2021. <https://earthworks.org/resources/recycle-dont-mine/>

41 Gouvernement du Canada, « Le gouvernement du Canada concrétise son engagement d'interdire les plastiques à usage unique néfastes », communiqué de presse, 20 juin 2022. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/06/le-gouvernement-du-canada-concretise-son-engagement-dinterdire-les-plastiques-a-usage-unique-nefastes.html>

# Récapitulatif



## 287 milliards \$ Les investissements climatiques que nous proposons

(une moyenne de 57 milliards par année sur cinq ans.)



Les investissements que nous proposons, résumés dans le tableau 2, permettront au Canada de respecter l'Accord de Paris et son objectif de contenir le réchauffement de la planète à 1,5°C. Le temps presse et nous n'avons plus le loisir d'opter pour une transition lente et graduelle. De plus, en tant que pays grand émetteur actuel et historique en mesure d'agir, le Canada doit faire œuvre de pionnier. Nos recommandations appellent à un leadership visionnaire de la part du gouvernement fédéral. La crise climatique n'est rien de moins qu'une urgence. Le Canada doit mobiliser des ressources avec le même niveau d'urgence qu'au début de COVID et comme il l'a fait il y a plus de 80 ans lors de la Seconde Guerre mondiale<sup>42</sup>.

Les investissements climatiques que nous proposons s'élèvent à 287 milliards sur cinq ans, soit une moyenne de 57 milliards par année. Ils sont donc plus importants que ceux prévus par la Loi des États-Unis sur la réduction de l'inflation, qui se situent à environ 53 milliards par année. Cela témoigne d'une approche fédérale bien plus ambitieuse au Canada et de l'importance d'adopter un programme d'investissement alternatif à la hauteur du rôle joué par l'industrie pétrolière et gazière dans l'économie canadienne, qui est beaucoup plus important.

Comme ces nouveaux investissements climatiques devront augmenter progressivement, nous les avons ajustés afin qu'ils correspondent à 60 % de la moyenne en 2023-2024, 80 % en 2024-2025, et ainsi de suite jusqu'à 140 % en 2027-2028. Cela correspond à de nouveaux investissements climatiques de 34 milliards en 2023-2024. Combinés aux dépenses déjà prévues, ils feront plus que tripler les investissements climatiques fédéraux en 2023-2024.

Bien que le montant total soit important sur le plan fiscal, il faut se rappeler que l'économie du Canada totalise près de trois mille milliards de dollars. Les dépenses prévues par notre plan représentent en moyenne seulement 1,9 % du PIB par an, avec un maximum de 2,4 % du PIB en 2027-2028. En incluant les dépenses déjà annoncées par le fédéral, les investissements climatiques fédéraux représenteront en moyenne 2,1 % du PIB au cours des cinq prochaines années, selon nos estimations. Investir entre deux et deux cents et demi pour chaque dollar de revenu dans l'action climatique n'est pas particulièrement onéreux, compte tenu des enjeux. Il s'agit d'une somme particulièrement modeste lorsqu'on la compare au coût de l'inaction : des changements climatiques qui engendrent des coûts et dommages encore plus grands, ainsi que la perte de tous les bienfaits liés aux investissements dans les secteurs de croissance du 21<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, notre plan ne tient pas compte de l'effet domino des dépenses fédérales sur les autres secteurs de l'économie, notamment les provinces et le secteur privé. Si l'on tient compte de ces multiplicateurs, il ne fait pratiquement aucun doute que l'incidence budgétaire nette de nos recommandations fera bouler de neige et dépassera 2 % du PIB.

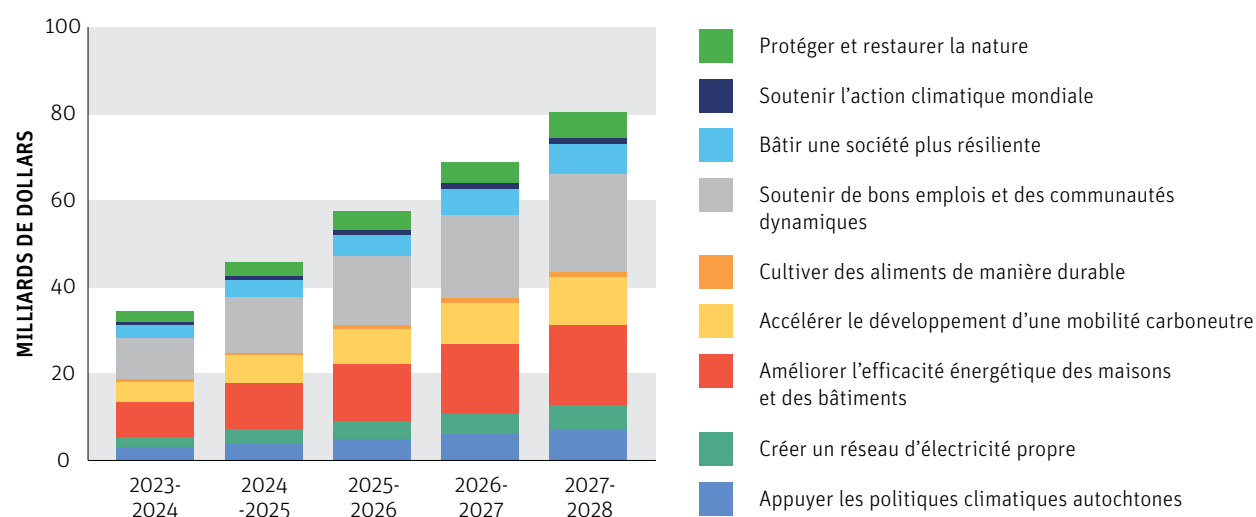
42 Seth Klein, *A Good War: Mobilizing Canada for the Climate Emergency*, Toronto: ECW Press, 2020, <http://www.sethklein.ca/book>.

**TABEAU 2 : RÉSUMÉ DES INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES TRANSFORMATEURS**

EN MILLIARDS DE DOLLARS	PLAN BUDGÉTAIRE ACTUEL		RECOMMANDATIONS D'INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES TRANSFORMATEURS					
	2023-2024	Total sur cinq ans (2023-2024 à 2027-2028)	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total sur cinq ans (2023-2024 à 2027-2028)
<b>Appuyer les politiques climatiques autochtones</b>	0,3	1,4	3,0	4,0	5,0	6,0	7,0	25,0
<b>Créer un réseau d'électricité propre</b>	0,5	2,7	2,4	3,2	4,0	4,8	5,6	20,0
<b>Améliorer l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments</b>	1,4	4,0	8,0	10,6	13,3	16,0	18,6	66,5
<b>Accélérer le développement d'une mobilité carboneutre</b>	4,2	23,2	4,8	6,4	8,0	9,6	11,2	40,0
<b>Cultiver des aliments de manière durable</b>	0,2	0,9	0,5	0,6	0,8	1,0	1,1	4,0
<b>Soutenir de bons emplois et des communautés dynamiques</b>	0,0	0,1	9,6	12,8	16,0	19,2	22,4	80,0
<b>Bâtir une société plus résiliente</b>	0,9	3,9	3,0	4,0	5,0	6,0	7,0	25,0
<b>Soutenir l'action climatique mondiale</b>	1,1	3,2	0,6	0,8	1,1	1,3	1,5	5,3
<b>Protéger et restaurer la nature</b>	0,5	2,8	2,5	3,4	4,2	5,0	5,9	21,0
<b>Autres</b>	5,0	28,4	Aucun financement additionnel, mais ajout de conditions vertes					
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>14,2</b>	<b>70,5</b>	<b>34,4</b>	<b>45,9</b>	<b>57,4</b>	<b>68,8</b>	<b>80,3</b>	<b>286,8</b>

Sources : les données sur le plan budgétaire actuel du gouvernement s'appuient sur des documents budgétaires fédéraux et des mises à jour économiques et financières publiés entre 2016 et 2022. Les données sur les nouveaux investissements climatiques s'appuient sur diverses recherches (voir la section précédente).

**FIGURE 2: TRANSFORMATIONAL CLIMATE INVESTMENTS, FIVE-YEAR FISCAL FRAMEWORK**





Cela dit, le gouvernement fédéral s'est montré réticent à investir dans l'action climatique à un niveau proportionnel à l'ampleur et à la vitesse de la crise. En effet, la vice-première ministre a signalé que les grands programmes de dépenses typiques de la période de COVID-19 tirent à leur fin. Cependant, après plus de trois décennies à faire traîner les choses en s'imaginant que le Canada peut continuer d'extraire et d'exporter davantage de pétrole et de gaz tout en réduisant ses émissions de carbone, le gouvernement doit faire face à la réalité : nous avons besoin de dépenses de cette envergure pour transformer l'économie canadienne à la même vitesse qu'évolue le contexte mondial.

Ce programme cohérent d'énergie propre alternative et de justice climatique remplacera les investissements considérables actuellement prévus qui ne feraient qu'enliser encore plus le Canada dans la production de combustibles fossiles et exacerberaient la vulnérabilité de la population à la convergence de crises qui nous assaillent. Afin de mettre les choses en perspective, notons que nous suggérons l'équivalent d'environ 11 semaines de dépenses fédérales dans le contexte de pandémie de COVID, qui se sont chiffrées à environ 5 milliards par semaine pendant la majeure partie d'une année.

Par définition, les investissements rapportent au fil du temps. Bon nombre des investissements que nous proposons généreront des revenus à long terme : factures d'électricité mensuelles pour les énergies renouvelables, loyers mensuels pour les maisons abordables « zéro émission », billets pour le transport en commun et les trains à grande vitesse.

L'investissement est le moteur à long terme de l'économie et, plus particulièrement, l'investissement dans les infrastructures publiques constitue le fondement d'une prospérité qui profite à tous et à toutes. Les investissements stratégiques du secteur public augmentent la capacité de production de notre économie, ce qui renforce notre résilience contre l'inflation, les récessions et les perturbations climatiques. Le monde doit diminuer considérablement ses émissions de GES et dans ce contexte de transition mondiale vers une économie verte, le Canada ne peut pas se permettre d'être dans une position de vulnérabilité et de dépendance. Un programme d'austérité visant à diminuer la demande augmenterait également la précarité de la main-d'œuvre et aurait une incidence négative sur la capacité de production de notre pays. En bref, ce serait une voie vouée à la ruine économique. Nous ne pouvons pas remédier aux perturbations de l'approvisionnement causées par les pandémies et les changements climatiques en augmentant le chômage.

Dans un esprit d'urgence, nous préconisons des investissements dans des mesures rapides et des dépenses conformes à l'objectif de 1,5 °C – au lieu d'investissements dans des infrastructures de combustibles fossiles qui ne manqueront pas d'émettre de dangereuses émissions de carbone. Nous devons plutôt investir dans des secteurs qui rendent notre économie plus apte

à affronter les changements climatiques et les perturbations futures.

Même en l'absence de ces investissements climatiques inclusifs et ambitieux, un minimum de dépenses sera consacré au remplacement et à la modernisation d'infrastructures et à des investissements dans l'énergie, le transport et les bâtiments. Dans la période de cinq ans précédant la COVID (de 2015 à 2019), par exemple, le total des investissements de capitaux (y compris les dépenses en réparations) dans des constructions non résidentielles, des machines et de l'équipement s'élevait en moyenne à 323 milliards par année. Une sous-catégorie d'industries,



**Afin de mettre les choses en perspective, notons que nous suggérons l'équivalent d'environ 11 semaines de dépenses fédérales dans le contexte de pandémie de COVID, qui se sont chiffrées à environ 5 milliards par semaine pendant la majeure partie d'une année.**

notamment le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, les services publics, la construction et la fabrication de produits du pétrole et du charbon – à savoir, les secteurs clés que nous cherchons à transformer – ont bénéficié d'investissements en capitaux d'en moyenne 105 milliards par an pendant la même période<sup>43</sup>.

Les investissements climatiques sont résilients face aux défis inflationnistes actuels et à la récession probable qui sera créée par le resserrement monétaire de la Banque du Canada. Selon Brendan Haley, de l'Université Carleton, en investissant massivement dans des solutions carboneutres, nous pouvons réduire les émissions et atténuer la pression inflationniste en remplaçant les énergies fossiles (une cause majeure de la récente inflation) par des énergies renouvelables moins volatiles. À cette fin, il convient de : coordonner stratégiquement l'offre et de la demande; renforcer la résilience aux impacts climatiques et aux

perturbations de la chaîne d'approvisionnement; et soutenir les Canadiens et Canadiennes les plus vulnérables à l'inflation<sup>44</sup>. Nous prenons ces recommandations au sérieux. Elles sont conformes aux investissements climatiques et devraient guider leur mise en œuvre.

Si nous nous dirigeons vers une récession, comme le prédisent actuellement de nombreux économistes, c'est le moment de réviser nos intentions d'investissements. En période de récession, la politique budgétaire fédérale appropriée consiste à enregistrer un déficit en soutien de la demande qui faiblit. Les investissements climatiques que nous proposons devraient faire partie d'un tel programme qui réoriente simultanément l'économie vers la carboneutralité.

## **Le temps presse et ces recommandations devraient servir à lancer le débat qui s'impose : face à l'urgence climatique, comment peut-on transformer sérieusement l'économie canadienne dans les meilleurs délais?**

La bonne nouvelle est que la réalisation de cette transformation augmentera la résilience et la prospérité de nos communautés et comporte de nombreux avantages au-delà de la réduction des émissions, notamment un air plus pur, des emplois de qualité, des coûts énergétiques plus abordables et, si on s'y prend bien, une réduction des inégalités et des injustices historiques. En cette période de profondes divisions et de crises superposées, l'adoption d'un plan d'investissement climatique cohérent qui complète le modèle pour la tarification du carbone et de nouveaux cadres réglementaires permettra de peindre un tableau plus clair de l'économie que nous bâtissons, pour le bénéfice de tous et de toutes.



43 Statistique Canada, « Dépenses en immobilisation et réparations, actifs corporels non résidentiels, par industrie selon la géographie (x 1,000,000) », tableau : 34-10-0035-01.

44 B. Haley, « Budgeting for net-zero emissions in inflationary times », *Policy Options*, 9 mars 2022. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/march-2022/budgeting-for-net-zero-emissions-in-inflationary-times/>



# Annexe :

## notes sur les calculs des dépenses fédérales pour le climat



Notre évaluation des dépenses fédérales prévues se fonde sur les budgets annuels et des mises à jour financières, notamment les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral, les contributions fédérales à la Banque d'infrastructure du Canada, les subventions et contributions aux particuliers et aux entreprises par l'entremise de programmes fédéraux et les transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités.

Sont exclues de ces calculs les dépenses d'autres juridictions (p. ex., les dépenses du gouvernement de la Colombie-Britannique dans le cadre du programme CleanBC ou le plan d'action d'urgence climatique de la ville de Vancouver). En effet, nous ne dressons pas un portrait complet des dépenses climatiques au Canada, mais seulement des dépenses fédérales.

Le programme fédéral de fixation du prix du carbone, lancé en 2018, n'est pas inclus dans notre résumé. Même s'il représente un élément important de la politique climatique canadienne, il ne s'agit pas d'un investissement climatique, car, de sa conception, il n'a aucune incidence sur les recettes fiscales. Il récupère plutôt des recettes fiscales et les renvoie aux provinces d'où elles proviennent. Il s'agit d'un cadre politique très différent qui a déjà fait l'objet d'examen approfondis<sup>45</sup>.

Un audit complet des dépenses fédérales par la vérificatrice générale du Canada ou le directeur parlementaire du budget s'impose afin d'évaluer comme il se doit les dépenses fédérales réelles. Le Parlement approuve les prévisions budgétaires, ce qui autorise les ministères du gouvernement à engager ces dépenses, mais le financement n'est pas nécessairement dépensé entièrement au cours de l'exercice mentionné dans

le budget. Par exemple, selon les comptes publics, en date du 31 mars 2022, 1 milliard de financement par paiements de transfert déjà autorisé n'ont toujours pas été dépensés par les différents ministères<sup>46</sup>. Les comptes publiés du gouvernement fournissent uniquement une version très globale des dépenses de programmes de chaque ministère, ce qui ne permet pas la comparaison avec les dépenses prévues.

Bien souvent, les dépenses climatiques fédérales sont réparties dans différentes sections de chaque budget, divisées entre plusieurs ministères et reposent sur des engagements de l'exercice précédent. Des précautions sont prises pour éviter le double comptage, mais il est également courant qu'un financement précédemment annoncé soit intégré à un financement nouvellement inscrit au budget (et il est souvent difficile de faire la différence à partir de la description).

Le budget fédéral n'a pas non plus une présentation uniforme des dépenses qui rend possible la comparaison d'une année à l'autre<sup>47</sup>. Les descriptions dans le texte du budget ne correspondent pas toujours aux tableaux afférents et le niveau de détail varie d'une année à l'autre. Enfin, les lignes budgétaires ne concordent pas toujours directement avec les revendications ou les chiffres des plans de réduction des émissions.

45 Institut climatique du Canada, *La tarification du carbone au Canada : Principaux constats et recommandations*, juin 2021. <https://institutclimatique.ca/reports/la-tarification-du-carbone-au-canada-un-etat-des-lieux/>

46 Pour les programmes climatiques d'Environnement et Changement climatique Canada et de Ressources naturelles Canada, voir : Gouvernement du Canada, *Comptes publics du Canada 2021-2022*. <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/2022/vol2/intro-fra.html>

47 Le budget de la Colombie-Britannique place la barre très haut en termes de présentation uniforme des mêmes tableaux dans chaque budget et de niveau de transparence élevé. En comparaison, le budget fédéral se lit principalement comme un document de relations publiques gouvernementales. Nous avons tout de même fait de notre mieux pour en extraire les détails.

La ligne entre ce qui est inclus ou exclu comme « dépense climatique » peut être floue. Plusieurs dépenses fédérales pour d'autres questions environnementales ou le soutien de l'économie, des technologies et de l'innovation vertes sont considérées comme des dépenses climatiques uniquement si elles visent spécifiquement la réduction des émissions ou l'adaptation aux changements climatiques. Comme nous l'avons déjà mentionné, le transport en commun est considéré comme une catégorie de dépenses climatiques pour nos fins, puisqu'il représente une transformation structurelle du système de transport, des comportements et des émissions – et ce même si le gouvernement fédéral ne considère pas toujours les investissements dans le transport en commun comme des dépenses climatiques.

Fait également mentionné dans le rapport, un certain nombre de nouveaux mécanismes ont été créés pour répartir et surveiller les investissements fédéraux dans la réduction des émissions, notamment la Banque d'infrastructure du Canada, le programme Accélérateur net zéro et le Fonds de croissance du Canada. Chacun de ces mécanismes de financement comprend un mélange de contributions fédérales jumelées à

des participations en capital et à des prêts à taux préférentiel, lesquels demandent un différent traitement comptable. Dans le cas de la Banque d'infrastructure du Canada, nous avons compté 10 milliards d'une somme potentielle de 15 milliards de dépenses fédérales en raison de ces incertitudes. À l'opposé, la totalité du 8 milliards de l'Accélérateur net zéro a été incluse dans notre résumé du financement fédéral. Comme le Fonds de croissance du Canada ne figure pas au budget, il n'est pas inclus dans notre résumé fédéral. Aussi, il convient de faire preuve de prudence d'ici à la publication d'autres renseignements sur ces fonds.

Dans l'ensemble, même s'il reste de nombreuses questions en suspens en ce qui concerne des programmes et des budgets précis, nous pouvons affirmer avec certitude que nos chiffres récapitulatifs reflètent la portée, la répartition et la trajectoire d'ensemble du financement climatique fédéral.